

# EEAP

# Caroline Binder

Projet d'établissement  
2023-2027



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

Le projet d'établissement répond à une obligation légale et réglementaire de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L 311-8 du code de l'action sociale et des familles. Ce dernier stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »

Le cadre d'élaboration s'appuie sur la recommandation de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM), datant de Mai 2010, intitulée « Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Ce projet d'établissement a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les instances dirigeantes en cohérence avec le projet associatif.

Au-delà d'un document obligatoire, il représente la carte d'identité de l'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapé du Pôle Handicap. Il est également un véritable outil de travail, permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Fixer les objectifs généraux de travail pour répondre au mieux aux attentes et besoins des usagers et de leur famille
- Rappeler les valeurs fondamentales, les convictions et les grandes orientations de l'association gestionnaire
- Constituer le référentiel majeur tant de l'élaboration des projets personnalisés (PP) que des évaluations interne et externe
- Être un outil de communication externe conformément aux recommandations de l'ANESM.

Le comité de pilotage était constitué des administrateurs, de la direction générale et de l'équipe de direction des établissements.

La constitution du comité de conduite de l'élaboration du projet a été de trois personnes au sein de l'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapé du Pôle Handicap qui sont : la directrice et les deux cheffes de services. Ce dernier a tenu compte des conclusions et propositions découlant de l'évaluation externe de 2014.

Cette réactualisation a nécessité plusieurs mois de travail avec restitution à l'ensemble du personnel, lors de réunions prévues à cet effet. Le travail d'élaboration s'est construit progressivement de juin à octobre 2022.

Les professionnels ont été positionner sur les différentes thématiques en fonction de leurs missions. Au vu du grand nombre de modifications apportées au fonctionnement du PH, l'ensemble des thématiques ont été revues, soit en groupe de travail pluri professionnels, soit par métier (ergothérapeute, psychomotricien, infirmiers)

Les parents ont été sollicités à participer à la séance de travail spécifique, pour la révision du projet d'établissement, planifiée avec le conseil de la vie sociale, en septembre 2022.

Dans la même dynamique un temps de travail a été organisé avec les bénévoles qui interviennent de manière concrète et régulière, afin d'échanger sur leur participation en termes d'enjeux et de disponibilités.

Par ailleurs, un groupe de travail a été organisé avec les services support (cuisine, secrétariat, accueil, logistique...) pour les inclure dans la réflexion

Les réunions de travail se sont tenues en juin et en septembre 2022 de façon à faire émerger un diagnostic de la structure et déboucher sur des fiches actions permettant l'amélioration du fonctionnement du Pôle Handicap et de la qualité de l'accompagnement des usagers.

Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale qui a donné un avis favorable le 29 septembre 2022.

Le projet d'établissement a été validé le 24 novembre 2022 par les administrateurs.

## SOMMAIRE

<b>1) <u>L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire</u></b> : .....	p.5
1.1 : L'histoire .....	p.5
1.2 : Les missions .....	p.6
1.3 : Les principes et valeurs .....	p.6
1.4 : L'organisation .....	p.7
1.5 : L'ambition .....	p.7
1.6 : Le public et la vision du futur .....	p.8
1.7 : Les axes stratégiques .....	p.9
1.8 : Le plan d'actions .....	p.9
<b>2) <u>L'établissement et ses missions</u></b> : .....	p.10
2.1 : L'historique et l'implantation géographique .....	p.11
2.2 : Les missions et autorisation de fonctionner .....	p.11
2.3 : L'inscription de l'établissement dans le schéma départemental .....	p.12
2.4 : Les définitions juridiques et les conventions .....	p.12
<b>3) <u>Le public et son entourage</u></b> : .....	p.14
3.1 : La Population accueillie .....	p.14
3.1.1 : Le polyhandicap .....	p.14
3.1.2 : L'autisme .....	p.15
3.1.3 : Analyse des besoins des jeunes accueillis .....	p.16
3.2 : Les modalités d'accompagnement .....	p.17
3.2.1 : L'admission et accueil .....	p.17
3.2.2 : La contractualisation de l'accompagnement .....	p.18
3.2.3 : L'élaboration du projet personnalisé .....	p.18
3.2.4 : La sortie du dispositif .....	p.19
3.3 : Une expression et une participation des usagers favorisés .....	p.19
3.3.1 : Le conseil de la vie sociale .....	p.19
3.3.2 : Le partenariat avec les familles .....	p.20
3.4 : Besoins et attentes des usagers perçus .....	p.21
<b>4) <u>La nature de l'offre de service et son organisation</u></b> : .....	p.23
4.1 : L'accompagnement au quotidien .....	p.23
4.2 : Les prestations éducatives .....	p.23
4.3 : L'accompagnement à la santé .....	p.27
4.4 : Les prestations paramédicales et sociales .....	p.28
4.5 : Les prestations d'hébergement .....	p.31
4.6 : Les prestations de transport .....	p.32
4.7 : Les prestations des services transversaux .....	p.32
4.7.1 : Le secrétariat d'accueil .....	p.32
4.7.2 : Le service logistique .....	p.32
4.7.3 : Le service sécurité et patrimoine .....	p.33
4.7.4 : Le service informatique .....	p.34
4.7.5 : La restauration .....	p.34

<b>5) <u>Le travail en réseau</u> :</b>	p.35
5.1 : Les partenaires	p.35
5.2 : Les bénévoles	p.36
<b>6) <u>Les principes d'intervention</u> :</b>	p.38
6.1 : La gestion des paradoxes	p.38
6.2 : Le positionnement des professionnels à l'égard des usagers : le respect des droits	p.38
6.3 : L'évaluation de la qualité	p.39
<b>7) <u>Les professionnels et les compétences mobilisées</u> :</b>	p.44
7.1 : Des compétences et des qualifications indispensables	p.44
7.2 : La dynamique du travail en équipe	p.44
7.3 : Les outils	p.45
7.4 : Les réunions	p.46
7.5 : Les formations	p.46
7.6 : Les stagiaires et les Services Civiques	p.47
<b>8) <u>L'évolution et le développement au regard des besoins</u> :</b>	p.48
8.1 : La progression et le développement	p.48
8.2 : Le plan d'action	p.49
8.3 : Les fiches actions	p.50
<b>Glossaire</b>	p.54

## Mot du Président

*« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. »*

Article 311-8 du Code de l'action sociale et de la famille.

Ce projet ci-après implique l'ensemble du groupement de l'Association Résonance. Il est résolument tourné vers l'action. Il a été constitué en cohérence avec les lignes directrices du projet associatif 2022-2026 et il en constitue le support technique et en a intégré le diagnostic et les objectifs.

Écoute et analyse, dialogue et ouverture, engagement et responsabilité, réactivité et efficacité, sont les maîtres mots qui sous-tendent la réflexion de ce projet.

C'est un outil pour le management des projets et des équipes en prenant en compte les exigences et contraintes de l'environnement du secteur et l'évolution des besoins des publics accueillis.

Il est à la fois :

- Projet en termes d'anticipation, de projection,
- Référence dans le sens de guide, du « fil rouge » pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Mais c'est avant tout une réflexion de l'établissement ou du service sur les conditions d'une organisation cohérente et attentive aux besoins des enfants, des adolescents et des adultes que nous accompagnons au quotidien pour que dans notre société chacun y trouve sa juste place et ceci avec depuis 1879 et 1885 la même conviction.

*« Et chaque étoile même brille d'un éclat particulier »*

Guy ZOLGER  
Président de l'Association Résonance

## 1) L'histoire et le projet de l'organisme gestionnaire :

### 1.1 L'histoire :

Les Protestants engagés Gustave STRICKER à Mulhouse et Caroline BINDER à Colmar, avec l'aide des Consistoires protestants respectifs, ont eu la volonté d'agir en faveur des plus défavorisés.

Gustave STRICKER, négociant à Mulhouse, lors d'un stage en Angleterre, avait été très impressionné par l'œuvre réalisée à Bristol par Georges JULLER, le protecteur des orphelins de cette ville. Il se sentit appelé à réaliser quelque chose d'équivalent à Mulhouse.

C'est le 5 avril 1879 qu'il crée la Fondation Saint-Jean composée d'un asile. En 1891, il peut faire l'acquisition d'un immeuble au 6, rue Saint-Jean, dans la cour duquel il fait construire, avec ses fonds propres et ceux de quelques amis, un bâtiment neuf. Inauguré le 28 août 1891, il prend le nom d'Asile Saint-Jean.

En 1947, l'Asile prend le nom de « Home Saint-Jean », appellation qu'il a depuis conservée.

En 1958, création d'un Foyer des apprentis qui prend par la suite le nom de Foyer Saint-Jean au 8, rue du Collège à Mulhouse.

De 1984 à 1988, déménagement progressif du Foyer Saint-Jean à Bourtzwiller au 28, rue de Ruelisheim.

En 1998, la Fondation Saint-Jean ouvre un Foyer Saint-Jean à Colmar.

En 2012, la Fondation Saint-Jean ouvre un Service d'accueil des mineurs étrangers isolés adossé au Foyer Saint-Jean de Bourtzwiller.

En 2011, le Home Saint-Jean et le siège de la Fondation Saint-Jean déménagent de la rue Saint-Jean au 17, rue des Gymnastes à Mulhouse pour s'adapter à l'évolution des normes de sécurité et d'accessibilité ainsi qu'aux nouvelles dispositions éducatives.

Caroline BINDER, en 1885, avec l'appui du maire de Colmar de l'époque Camille SCHLUMBERGER s'appuyant sur l'expérience novatrice à Bonn de Bertha LUNGSTRAS qui vient en aide à des jeunes femmes dans la misère qui accouchent dans des conditions précaires et se trouvent jetées à la rue avec leurs nouveau-nés, décide de fonder à Colmar une œuvre semblable.

En 1919, l'établissement est dénommé « Pouponnière - Maison de Protection Maternelle ».

Dans les années 1950, l'Association transfère son activité à Logelbach, chemin des Confins.

Entre 1969 et 1976, les mœurs changeant, le nombre de mères et d'enfants diminuant, le Conseil d'Administration de l'époque décide de convertir 30 lits de la pouponnière en lits pour enfants handicapés.

En 1998, création d'un centre maternel d'une capacité de 6 appartements sur le site.

En 2008, ouverture d'un nouvel établissement « La maison d'accueil de jour petite enfance ».

En 2012, absorption de l'association « Le Portail » et de son pôle Insertion suivi de la création d'un service de médiation énergétique.

En 2013, installation à Ingersheim d'une maison « Accueil séquentiel - accueil de jour ».

En 2015, déménagement du Centre maternel à Colmar, rue de Neuf-Brisach.

Et depuis 2016, intégration totale du périscolaire « l'Atelier du Château » à Ingersheim.

La Fondation Saint-Jean et l'Association Résonance sont regroupés sous la bannière Résonance.

En 2018, la Fondation Saint-Jean et l'Association Caroline Binder s'unissent et donnent naissance à l'Association Résonance pour répondre globalement aux besoins des enfants, des adolescents, des parents, des familles et des personnes en difficulté. Le regroupement des établissements de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder, avec leur diversité et la multiplicité des champs d'intervention, est une richesse pour la nouvelle Association Résonance.

## 1.2 Les missions :

**Une association au service de l'enfance en Alsace : Accueillir, prévenir, protéger, héberger, accompagner et aider les enfants, les adolescents, les parents, les familles, les personnes en difficulté.**

Résonance accueille et accompagne les personnes en situation de difficulté sociale, de handicap et de risque d'exclusion, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de familles. Reconnue d'utilité publique, Résonance propose une palette de compétences, d'actions et de dispositifs au service des familles et de l'enfance dans le Haut-Rhin : pouponnière, maison d'accueil de jour petite enfance, maison d'enfants à caractère social, établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés, centre maternel, actions d'aide à la parentalité, hébergements et actions éducatives pour les enfants, les adolescents, les mineurs non accompagnés, activités extrascolaires...

300 professionnels œuvrent au quotidien pour prévenir, protéger et accompagner les enfants, les familles et les personnes. Les équipes sont investies dans un projet citoyen qui agit en faveur du vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel.

A l'écoute des pouvoirs publics, en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé, des différentes collectivités et des institutions privées, Résonance participe à l'action sociale médico-sociale territoriale. Elle oriente ses projets de développement au regard des besoins d'une société en constante évolution.

Pour Résonance, chaque personne accompagnée, enfant, adolescent ou adulte, est une personne unique et singulière, inscrite dans un parcours de vie, dont l'écoute et la parole contribuent à optimiser la coordination des interventions en prenant en compte les ressources de son entourage.

Depuis son origine, Résonance a su rester fidèle à ses valeurs spirituelles tout en s'adaptant aux transformations et aux besoins de la société.

## 1.3 Les Principes et Valeurs :

Les valeurs issues du protestantisme ont marqué l'origine de la Fondation Saint-Jean et de l'Association Caroline Binder. Elles fondent leur volonté d'être utile de façon juste, leur engagement selon leur conscience ainsi que leur refus d'obéissance aveugle aux dogmes et aux institutions.

Le regroupement au sein de l'Association Résonance n'a d'autre but que d'assurer leur pérennité et leur développement.

En cohérence avec le cadre de la laïcité républicaine, le rappel de notre origine religieuse spécifique n'a d'autre but que de se référer étymologiquement à ce mot qui signifie « religere » c'est-à-dire relier, faire lien, afin d'accueillir chacun : les enfants, les parents, les résidents et le personnel dans le respect de leur identité sans discrimination.

Quelles que soient ses convictions, chacun y a sa place dès lors qu'il apporte sa pierre à l'édifice dans le respect des consciences : le respect des personnes est au centre de notre action.

L'Association s'inscrit dans une éthique chrétienne orientée vers le développement de tout être dans ses dimensions affectives, physiques, psychologiques et spirituelles.

De manière générale, les professionnels seront attentifs à trouver une approche pour que cet engagement universaliste et humaniste soit respecté.

L'Association souscrit aux textes et principes suivants :

La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948 ;

La convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'UNICEF en 1989 ;

La charte des Droits et Libertés de la personne accueillie votée par le Parlement en janvier 2002.

Elle rappelle le caractère non lucratif de son engagement. Son action est orientée vers le service à l'autre.

Ses membres sont bénévoles, le bénévolat est associé en complémentarité au professionnalisme des salariés. Un comité de veille éthique, composé de salariés, bénévoles et administrateurs, veille au respect de nos valeurs associatives, qui sont les suivantes :

- Adaptabilité
- Refus de toute exclusion
- Bienveillance
- Respect de l'intégralité morale
- Engagement de chaque instant

#### **1.4 L'Organisation :**

Dans un monde changeant rapidement, Résonance met en œuvre une organisation transversale pour faire face à de nouveaux défis et aux besoins complexes des publics qui impliquent de faire association « autrement ».

Résonance en chiffre en 2022, c'est :

- 375 enfants accompagnés
- 21 appartements pour l'insertion
- 7 pôles
- 17 M€ de budget en 2021

Pour accomplir notre mission, c'est environ 300 salariés et 17 bénévoles gestionnaires qui sont au service de nos publics accompagnés.

L'organisation de Résonance s'articule autour de 7 pôles.

#### **1.5 L'Ambition :**

Née du rapprochement de la Fondation Saint-Jean de Mulhouse et de l'Association Caroline Binder de Colmar, Résonance a pour objectif de répondre aux besoins d'une société en pleine mutation et d'une ascension inquiétante de familles et personnes en situation de fragilité.

Si elle a pour but de protéger, d'écouter et de venir en aide à des enfants, des adolescents et des jeunes en difficulté, ainsi qu'à leurs familles et aux personnes seules, Résonance remplit ses missions en proposant des dispositifs variés auprès de publics vulnérables.

Résonance a pour ambition de devenir une organisation de référence, un acteur majeur en Alsace. Pour ce faire, elle devra être encore plus influente, avoir encore plus d'impact auprès de ses publics et de continuer à développer son efficacité.

C'est pour ces raisons qu'elle orientera de plus en plus ses projets de développement au regard des besoins d'une société en pleine mutation. Les équipes, investies d'un projet inscrit dans une vision citoyenne en développant la capacité à vivre ensemble, dans la reconnaissance et le respect mutuel des identités seront les acteurs clés du succès de ce projet associatif.

### **1.6 Le public et la vision du futur :**

Quatre enjeux majeurs vont conditionner en profondeur le secteur de la protection de l'enfance au cours des prochaines années :

- La croissance des besoins et la complexification des situations à prendre en charge,
- Un mouvement de concentration, le besoin d'expertises et une concurrence accrue,
- Le besoin de solutions d'accompagnement plus systémiques centrées sur l'enfant et sa famille,
- Le besoin de développer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels.

#### **La croissance des besoins et la complexification des situations à prendre en charge.**

Les besoins sont en croissance mais il est important de souligner également la complexification des situations à prendre en compte. Les enfants dits « cabossés » relèvent de plus en plus de troubles multiples qui nécessitent des compétences plus fines et plus diversifiées de la part des équipes.

#### **Un mouvement de concentration, le besoin d'expertises et une concurrence accrue.**

Le monde de la protection de l'enfance se restructure au niveau national. Les institutions de petite taille n'ont plus les moyens financiers et humains pour faire face aux enjeux liés à la croissance de la complexité du métier. Et les pouvoirs publics, qui ont bien compris l'intérêt de disposer d'acteurs aptes à y faire face, conduisent des politiques de concentration qui concernent directement Résonance. De fait, des structures de grande taille se développent. Il devient donc indispensable de se positionner sur son territoire à un niveau qui permette à la fois de développer continûment la qualité de son action, et d'être un acteur reconnu pour sa solidité et sa capacité d'innovation. La question du positionnement et celle de la qualité de la prestation offerte deviennent, de ce fait, déterminantes pour s'assurer une place de qualité dans un monde de plus en plus concurrentiel.

#### **Le besoin de solutions d'accompagnement plus systémiques centrées sur l'enfant et sa famille.**

La complexification croissante, soulevée ci-dessus, des situations des jeunes accompagnés, mais aussi de leurs familles, suppose de savoir aborder ces situations de façon holistique, en prenant en compte tous les facteurs susceptibles de conduire à les améliorer et à trouver des solutions satisfaisantes et si possible durables.

Cela conduit à faire évoluer le contenu de l'offre d'accompagnement et à le renforcer dans deux dimensions :

1. Une coopération active, systémique, entre toutes les parties prenantes, à commencer par les jeunes et leurs familles,
2. Une conduite de l'accompagnement centrée sur les besoins et les possibilités de la personne et de son entourage, en tenant le plus possible compte de sa singularité.

Cela conduira à créer de nouvelles offres, faisant appel à de nouvelles approches, visant des besoins qui n'étaient pas couverts par l'offre existante, ou des besoins nouveaux.

## Le besoin de développer l'attractivité des métiers et les parcours professionnels.

Au regard des évolutions des besoins en accompagnement, la question du déficit d'attractivité des métiers liés à la protection de l'enfance, liée la faible valorisation de ces activités dans la hiérarchie sociale, devient un enjeu majeur. « Alors même que le secteur social et médico-social est en pleine expansion pour répondre à des besoins croissants (protection de l'enfance maltraitée, intégration scolaire, basculement de l'autisme dans le secteur médico-social par la loi du 11 décembre 1996, aide aux plus démunis, lutte contre la pauvreté, l'isolement social etc.), les métiers du social n'attirent plus, même si, en valeur absolue, leur effectif augmente : l'heure reste aux difficultés de recrutement »<sup>1</sup>.

### 1.7 Les axes stratégiques :

Notre projet associatif a été co-construit avec la Gouvernance, l'encadrement, les professionnels, et nos partenaires. Il a permis de mettre en évidence quatre axes stratégiques :

**AXE 1 : OSER ETRE UN ACTEUR MAJEUR**  
**AXE 2 : OSER ETRE UN ACTEUR INFLUENT**  
**AXE 3 : OSER ETRE UN ACTEUR IMPACTANT**  
**AXE 4 : OSER ETRE UN ACTEUR EFFICIENT**

### 1.8 Le plan d'actions :

Pour mener à bien son plan associatif, Résonance s'est dotée, à travers une dynamique intensive de co-construction :

- D'un système de chartes destiné à orienter l'engagement de ses acteurs : la charte des professionnels, la charte des managers, la charte de communication, la charte des administrateurs.
- De 3 grands programmes, pilotés chacun par un comité de pilotage réunissant des professionnels, des managers, des administrateurs, chargés d'assurer la dynamique d'évolution de Résonance sur toute la durée du plan :

1. Le programme « Développement »
2. Le programme « Métier »
3. Le programme « Ressources Humaines »

---

<sup>1</sup> <https://askoria.eu/index.php/actualites/808-attractivite-du-travail-social-en-baisse-secteur-en-danger-comprendre-pour-mieux-agir>

## 2) L'établissement et ses missions :

### Préambule :

L'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, adossé au projet associatif, marque une étape importante dans la vie d'un établissement. C'est un exercice ambitieux, qui permet de construire l'avenir à la lumière des expériences, des nouvelles attentes des personnes accompagnées et du développement des pratiques professionnelles.

C'est un véritable outil d'anticipation, de développement et de prospective et un document incontournable pour les acteurs qui interviennent au Pôle Handicap.

Le projet d'établissement 2023/2027 est la base dynamique d'une recherche perpétuelle d'amélioration de notre intervention et une volonté d'ajuster l'autorisation de fonctionner à l'Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) du Pôle Handicap à la réalité des besoins d'accompagnement pour une orientation MDPH personnalisée.

Il permet de clarifier le positionnement institutionnel mais aussi d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels ainsi que de conduire l'évolution des pratiques et de la structure.

La démarche a été volontairement, participative et collective, elle est le fruit de la réflexion de l'ensemble de l'équipe pluri professionnelle et des responsables légaux inscrit au conseil de la vie sociale.

À l'heure où les établissements médico sociaux se transforment face à des nouvelles demandes économiques et politiques, où un nouveau discours se développe sur l'organisation, l'évaluation et la technique, il apparaît essentiel pour y répondre et relever ces défis, de réfléchir aux éléments-clefs de l'éthique, de l'évaluation de la qualité et de mise en œuvre de pratiques ouvertes et inventives.

*« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. »*

**Saint-Exupéry**

En conclusion, je tiens à remercier l'ensemble des professionnels, parents et bénévoles qui ont contribué à l'élaboration de ce Projet d'Établissement.

En tant qu'outil de référence, il permettra à chacun de questionner ses pratiques et s'approprier ce travail collectif basé sur les valeurs qui constituent nos fondamentaux.

Corinne SCHAFFNER  
Directrice du Pôle Handicap

## 2.1 L'historique et l'implantation géographique :

Depuis 1950, l'Association est située 10, chemins des confins à Logelbach Wintzenheim, dans un immeuble mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Le Pôle Handicap y est installé sur un terrain de 3 hectares, arboré, avec deux aires de jeux aménagées et un espace ludique de découvertes s'articulant autour d'une vaste gloriette et de 3 cabanes

L'évolution de la société ainsi que les réponses sociales mises en œuvre dans l'accompagnement des enfants dits « inadaptés », ont dans un premier temps, induit l'ouverture d'un service pour enfants porteurs d'un handicap, puis sa transformation au cours des années.

- En 1980, 10 lits de la pouponnière, sont transformés en section Institut Médico-pédagogique l'accueil des usagers se fait de la naissance à 6 ans,
- En 1989 ouverture d'un semi internat de 15 places (0 à 6 ans),
- En 1993 mise en conformité des agréments avec les annexes XXIV,
- En 2006 changement d'agrément, accueil des usagers de la naissance à 14 ans.

Changement de nomination, l'établissement devient IME

- En 2013 changement d'agrément, accueil des usagers de la naissance à 20 ans.

Changement de nomination, l'établissement devient EEAP

- Le 13 mars 2020 signature du premier CPOM,
- Le 16 octobre 2020 nouvelle décision d'autorisation et ouverture d'une unité TSA,
- Le 21/07/2022 l'EEAP intègre le Centre ressource Polyhandicap Grand est (CRPGE).

## 2.2 Les missions et autorisation de fonctionner :

Le Pôle Handicap est un établissement médico-social au sens de l'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié le 21 juillet 2009 par la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires. L'Établissement est autorisé par les services de l'Autonomie de l'ARS.

Les missions sont définies par le contexte légal ainsi que le projet associatif.

Notre vocation est d'accueillir et d'accompagner, pour une brève durée ou au long cours, des enfants et jeunes adultes handicapés.

L'autorisation de fonctionner, délivrée à l'Association Résonance, a été renouvelée par l'ARS, pour une durée de 15 ans, à compter du 03 janvier 2017.

Un avenant à cette autorisation a été validé par l'ARS, dans le cadre de la signature du CPOM 2020-2024 le 16/10/2020.

Les caractéristiques de l'autorisation sont désormais de :

- 20 places d'internat de semaine pour des enfants et adolescents polyhandicapés âgés de quelques jours à 20 ans, dont une place d'accueil temporaire,
- 17 places d'accueil de jour pour des enfants et adolescents polyhandicapés âgés de quelques jours à 20 ans,
- 8 places en accueil de jour pour des enfants porteurs de TSA âgés de 2 à 5 ans,
- La prise en charge par l'établissement nécessite une notification de la MDPH. L'établissement est également habilité à accueillir des enfants nés sous le secret des origines.

### 2.3 L'inscription de l'établissement dans le schéma départemental :

Le schéma régional de santé 2018/2028 (SROMS) prend en compte la spécificité de la personne en situation de handicap dans toutes ses dimensions. La mise en place d'un observatoire régional des besoins et des ressources des personnes en situation de handicap à partir des données prioritairement issues de l'outil via trajectoire PH et d'études spécifiques commanditées par l'ARS ont permis de définir les objectifs à atteindre.

La politique menée par l'équipe de direction du Pôle Handicap s'inscrit complètement dans cette dynamique et dans la prise en compte des orientations du SROMS.

- La transformation de l'offre en internat de semaine permettant le maintien de la place du jeune dans sa famille, avec un accompagnement adapté, tout en évitant les risques de délaissement,
- En réponse à la déclinaison de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale du volet polyhandicap, nous avons,
- Modifié l'ensemble de l'organisation de l'EEAP permettant d'offrir aux jeunes polyhandicapés un accompagnement en proximité en favorisant la souplesse dans les réponses à leurs attentes et besoins,
- Le projet d'ouverture d'une classe inclusive donnant accès à la scolarisation en milieu ordinaire aux enfants polyhandicapés accompagnés à l'EEAP,
- L'ouverture d'une place d'accueil temporaire permettant le soutien des aidants,
- Un développement du travail en partenariat permettant de proposer un accompagnement dans une logique de « prestations » en réponse à des besoins souvent complexes et de parcours de vie,
- La mise en œuvre d'un projet innovant et création d'une unité d'accompagnement précoce du jeune autiste.

### 2.4 Les définitions juridiques et les conventions :

Les définitions juridiques :

L'établissement s'inscrit dans un cadre légal défini par :

- La déclaration des droits de l'enfant.
- Les articles 375 et suivants du code civil portant sur l'assistance éducative.
- L'Article L.222.5 du code de l'action sociale et des familles.
- La loi du 26/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions
- La loi 2002-2 dite de rénovation sociale
- La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale
- Le décret N° 2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement
- La circulaire DGAS/DGS/DHOS/3C n°2005-124 du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement (TED).
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté
- Le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et accueillant des mineurs
- La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale.
- L'article 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié le 21 juillet 2009 par la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires.
- La loi du 14 mars 2016 réformant la Protection de l'Enfance
- La loi du 07 février 2022 relative à la protection des enfants prévoit des mesures visant à améliorer la situation des enfants placés

## Les conventions :

En droit, la convention est un accord de volonté conclu entre des personnes et qui est destinée à formaliser clairement les composantes de celui-ci ainsi que les conséquences en cas de son non-respect.

Dans le cadre de ses missions le Pôle Handicap est amené à cosigner un bon nombre de conventions avec divers intervenants, avec lesquels nous partageons un intérêt commun :

- Les conventions signées avec nos partenaires qui nous permettent d'optimiser la qualité de l'accompagnement proposée au jeune accueilli,
- Les conventions avec les écoles, en tant que site qualifiant, l'établissement est habilité à accueillir des stagiaires des centres de formations. L'association est également accréditée pour l'accueil de Services Civiques,
- L'accompagnement des personnes accueillies au Pôle Handicap, rend nécessaire l'organisation d'une coopération entre l'établissement et les professionnels libéraux. La convention signée dans ce cadre est classifiée sous « Charte éthique et de bonnes pratiques des intervenants libéraux »,
- L'encadrement réglementaire de l'intervention de bénévoles dans le cadre de prestations éducatives est également cadré par la signature d'une convention,
- Dans le cadre d'un fonctionnement dont le financement est sur des fonds publics nous procédons régulièrement à des appels d'offre mettant ainsi en concurrence les différents prestataires susceptibles de répondre aux besoins des usagers (Pharmacie, transport, services de soins, ...). La signature d'une convention nous garantit la qualité de la prestation.

### 3) Le public et son entourage :

#### 3.1 La Population accueillie :

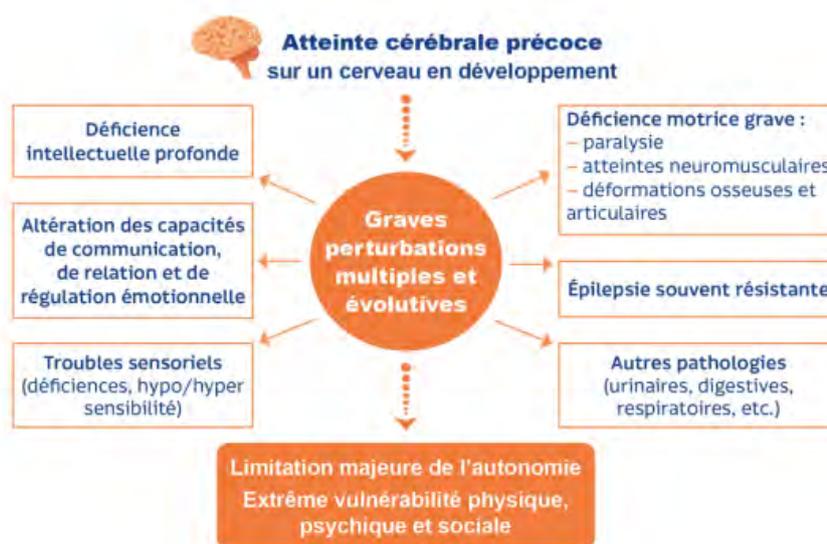
##### 3.1.1 Le polyhandicap :

Le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 adoptée par le Conseil d'Administration Groupe Polyhandicap France définit le polyhandicap comme suit :

« *Le polyhandicap est une situation de vie spécifique d'une personne présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu en cours de développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain.*

*Il s'agit là d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.*

*La situation complexe de la personne polyhandicapée nécessite, pour son éducation et la mise en œuvre de son projet de vie, le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuelles, l'ensemble concourant à l'exercice d'autonomies optimales ».*



Pour un enfant sur deux, les causes sont fréquemment d'origine prénatale, et sont dues à des malformations, des accidents vasculaires cérébraux prénataux, la consanguinité, des maladies génétiques...

Les causes périnatales (c'est-à-dire au moment de l'accouchement) et postnatales (traumatismes, arrêts cardio-respiratoires, maladies évolutives) existent dans des proportions moindres.

La majeure partie des enfants et adolescents accompagnés à l'EEAP sont porteurs d'un polyhandicap. Si pour certains le diagnostic n'a pas été posé, leur profil et leurs déficiences cognitives et motrices justifient une orientation à l'EEAP.

Le médecin neuro-pédiatre valide l'admission après étude du dossier médical. Les primo-arrivants sont en général jeunes. La durée moyenne de leur prise en charge est de 10 ans.

### 3.1.2 L'autisme :

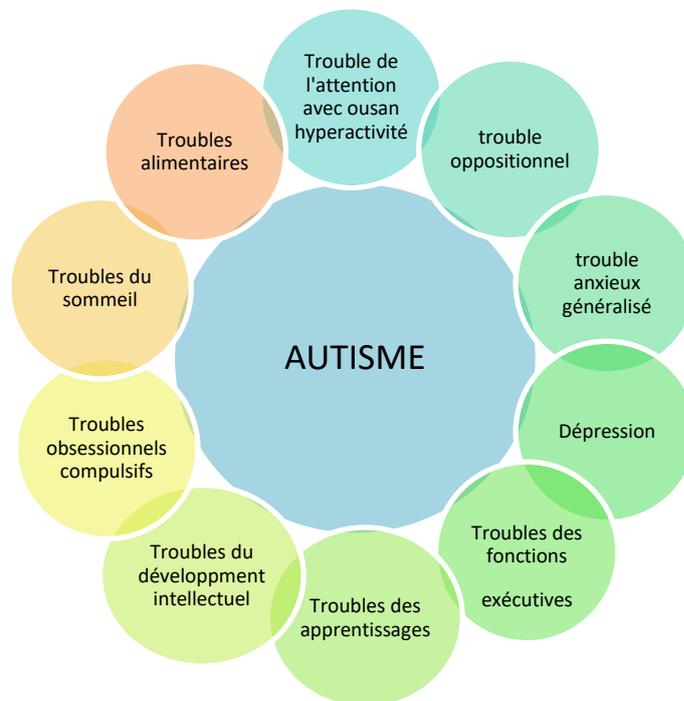
« L'autisme est un trouble envahissant du développement, caractérisé par un développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : interactions sociales réciproques, communication, comportement au caractère restreint et répétitif ».

Différentes terminologies peuvent être utilisées pour parler de l'autisme. Celle que nous retiendrons, de plus en plus fréquemment employée, est la notion de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) du DSM-5.

Les caractéristiques principales sont :

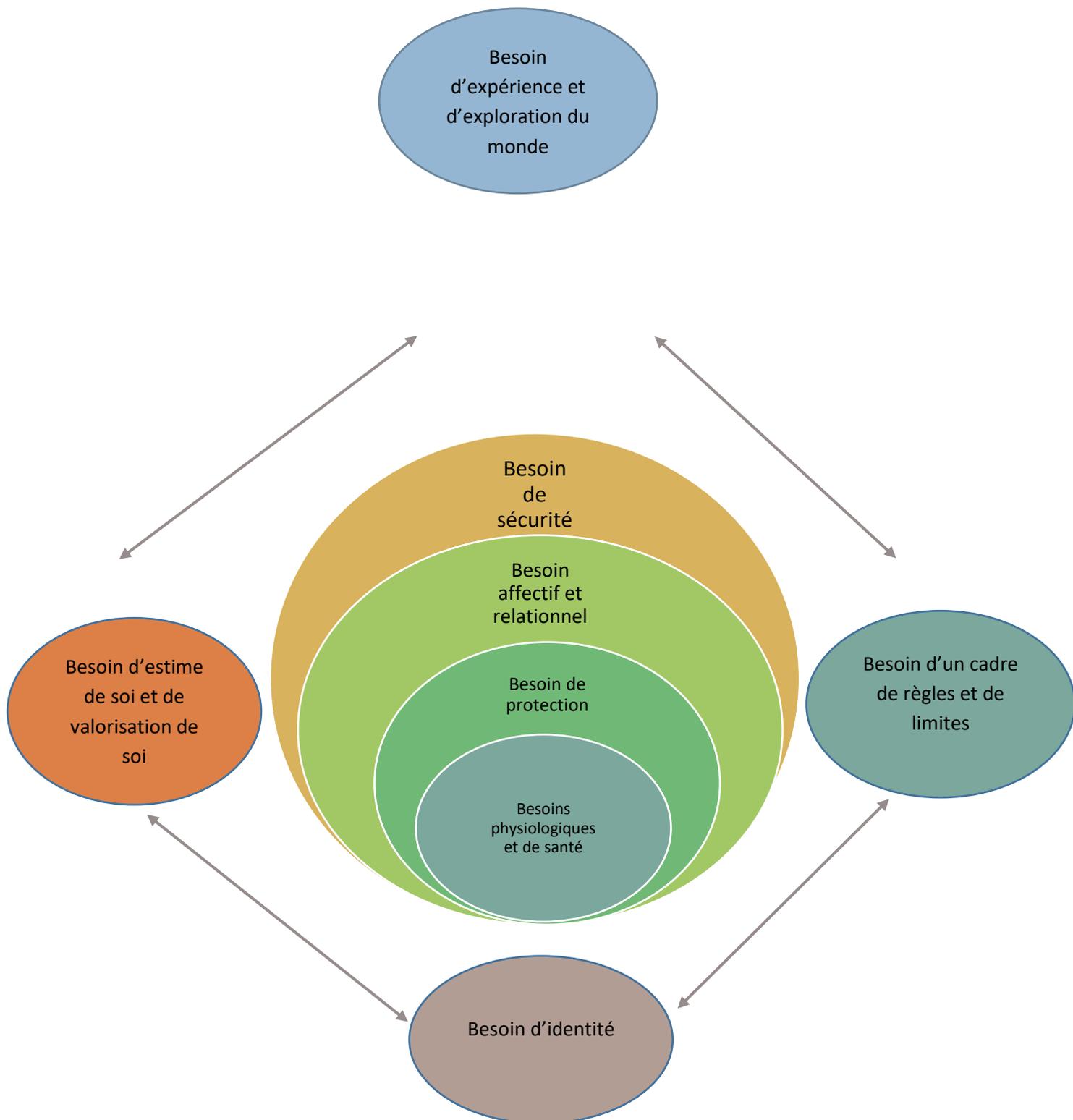
- Altération de la communication sociale : absence ou retard de langage
- Intérêts et comportements restreints et stéréotypés
- Particularités sensorielles
- Anxiété

Le fonctionnement des personnes avec TSA est différent tant au niveau sensoriel que cognitif qui amène à des comportements différents



### 3.1.3 Analyse des besoins des jeunes accueillis :

Les besoins des jeunes accueillis au Pôle handicap sont ceux, d'enfants et adolescents présentant un développement ordinaire mais avec une adaptation bien spécifique de l'accompagnement pour les conduire vers un épanouissement optimal.



Depuis la loi du 2 janvier 2002, l'accompagnement médico-social repose sur l'évaluation continue des besoins et attentes des usagers.

C'est pourquoi, il est essentiel de repérer les conséquences du handicap et de son impact sur la situation de vie de la personne pour chercher les moyens de développer les compétences personnelles et environnementales qui favorisent l'évolution des acquisitions, l'éveil et le bien-être.

Définir les besoins de la personne et les objectifs de son accompagnement constitue deux volets indissociables et complémentaires, le second trouvant légitimité dans le premier. Nous retrouvons ces réponses aux attentes et aux besoins dans le PP du jeune et dans le respect des habitudes de vie.

Les jeunes en situation de handicap ont des potentialités à développer dès lors qu'ils ont accès à des stimulations d'apprentissages appropriées, variées et suffisantes en quantités, ainsi qu'un environnement favorable.

Ces interventions doivent être précoces et poursuivies tout au long de la vie. La personne peut, en fonction de son état de santé, des stimulations et de ses capacités de développement progresser tout au long de sa vie.

### **3.2 Les modalités d'accompagnement :**

L'accueil des personnes accueillies se fait de la manière suivante :

- En Accueil de jour :

L'établissement est ouvert 208 jours par an. Les enfants et adolescents polyhandicapés sont accueillis du lundi au vendredi en journée et le mercredi de 9h00 à 12h00.

Les enfants porteurs de TSA sont accueillis selon le temps défini dans leur projet personnalisé.

- En internat de semaine :

L'établissement est ouvert 231 jours par an. Les enfants et adolescents sont accueillis, selon les modalités définies par le contrat de séjour, ou DIPC (document individuel de prise en charge), cosigné par les parents et la direction, lors de l'admission du jeune.

Les périodes de vacances sont posées en fonction du calendrier des vacances scolaires de l'Education Nationale.

#### **3.2.1. L'Admission et l'accueil :**

Comme nous le spécifie l'ANESM dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, « *L'étape de l'accueil (...) est capitale pour la réussite de l'intervention ou de l'accompagnement mis en place en faveur de l'utilisateur (...). Il est recommandé que les structures accordent une attention particulière à cette étape* ».

Au Pôle Handicap, l'admission se fait selon une procédure spécifique qui est rédigée et accessible à tous.

Cette procédure reprend toutes les étapes importantes permettant à la fois de respecter le cadre légal mais également de veiller à laisser toute sa place aux parents.

La période d'adaptation progressive est une étape importante pour la personne accompagnée. C'est un changement d'environnement avec un bouleversement des repères avec ce que cela peut engendrer comme angoisses, sentiments d'insécurité.

C'est pourquoi il faut que cette transition se fasse en douceur, afin de permettre à la personne accompagnée de s'adapter progressivement et de prendre de nouveaux repères en mobilisant ses ressources, en mettant en place des mécanismes psychiques pour accepter cette nouvelle situation. C'est aussi un temps pour les professionnels de réfléchir au meilleur accompagnement possible au quotidien de manière progressive et rassurante pour l'enfant.

L'admission est effective à la signature du contrat de séjour par les parents ou le représentant légal et la Direction.

### **3.2.2. La contractualisation de l'accompagnement :**

Un contrat de séjour ou pour les jeunes confiés par l'ASE un document individuel de prise en charge, est remis et expliqué aux représentants légaux au moment de l'admission. Ce contrat précise les prestations proposées par l'établissement ainsi que les conditions de modification ou de sa résiliation.

Légalement, les parents ont un mois après l'admission pour nous remettre un exemplaire signé.

Dans un délai maximal de 6 mois suivant l'admission, nous proposons aux représentants légaux un premier avenant au contrat de séjour ou DIPC. Cet avenant vise à personnaliser l'accompagnement en s'adaptant aux besoins spécifiques de l'usager et en tenant compte des attentes des parents : c'est le Projet Personnalisé (PP).

### **3.2.3. L'Elaboration du Projet Personnalisé :**

#### **A l'EEAP :**

Après une période d'observation et d'évaluation de l'enfant ou de l'adolescent, chaque intervenant rédige des propositions d'intervention au niveau éducatif et thérapeutique.

Le projet personnalisé (PP) s'élabore, une fois par an, au cours d'une rencontre, entre les parents ou représentants légaux et l'équipe pluridisciplinaire en présence du CDS. Une procédure est rédigée à destination des professionnels.

Le PP est systématiquement validé et signé par le représentant légal et le directeur. En début de réunion, les parents s'expriment sur la situation de leur enfant, telle qu'ils la perçoivent et présentent leurs attentes et les besoins pour leur enfant.

Dans un second temps, chaque professionnel, selon sa spécificité, propose sa synthèse et ses objectifs d'accompagnement pour ensuite co construire le PP avec les parents ou représentant légaux.

Le référent représente les intérêts du bénéficiaire et de sa famille et est à l'écoute de leurs attentes pour produire des réponses adaptées.

Le PP est alors formalisé dans un tableau récapitulatif montrant que la prise en charge est globale (éducative, pédagogique et thérapeutique) et non pas une simple juxtaposition d'activités ou d'interventions.

#### **A l'unité TSA :**

Dans le cadre de l'accompagnement de jeune porteur de TSA le PP se nomme « programme personnalisé d'intervention », qui comprend le parcours de la personne, les évaluations réalisées et les besoins fondamentaux pour conduire à l'intégration dans ses différents milieux de vie et également favoriser son épanouissement personnel.

Le programme personnalisé d'intervention devra évaluer les aides nécessaires auprès de la personne, il doit obligatoirement intégrer l'ensemble des accompagnements réalisés, que ce soit au sein de la structure, dans le cadre familial ou lors d'autres interventions partenariales (crèche, école maternelle).

Le programme personnalisé est cohérent et englobe diverses modalités d'intervention, nécessitant une coordination forte, des échanges continus entre professionnels et donc un véritable partenariat entre services et établissements sur un territoire donné.

Le programme personnalisé d'intervention s'élabore une fois par an et fait l'objet d'une co-élaboration entre l'enfant et sa famille et les professionnels afin d'aboutir à une adhésion partagée par l'ensemble des acteurs à partir du diagnostic et des évaluations réalisées (EPSA, Vineland, PEP, profil sensoriel), le dialogue porte sur les objectifs visés, les moyens envisagés et leurs modalités de mise en œuvre. (Élaboration selon la procédure établie pour le pôle handicap 2015).

Le PPI est systématiquement validé et signé par le représentant légal et le directeur.

#### **3.2.4. La sortie du dispositif :**

Les enfants ou adolescents sont amenés à quitter l'établissement :

- Suite à une réorientation,
- Pour des raisons familiales (par ex : déménagement),
- Lorsque les parents expriment le souhait d'un changement de prise en charge.

Et être réorienté vers :

- Un établissement scolaire ordinaire,
- Un autre établissement spécialisé plus adapté,
- Une prise en charge à domicile avec un accompagnement différent.

### **3.3 Une expression et une participation des usagers favorisés :**

#### **3.3.1 Le Conseil de la Vie Sociale :**

La loi 2002-2 rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale prévoit la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) pour les établissements qui assurent un hébergement. Le CVS se réunit trois fois par an et se compose de trois collègues :

- Représentants des personnes accueillies,
- Représentants du personnel,
- Représentant de l'organisme gestionnaire.

Le directeur siège avec voix consultative.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- Le projet d'établissement,
- Le règlement de fonctionnement et la vie quotidienne de l'établissement,
- L'animation socioculturelle, les activités et les services thérapeutiques,
- Les mesures tendant à associer au fonctionnement de l'établissement les usagers, les familles et les personnels,
- Les projets de travaux et d'équipement,
- L'affectation et l'entretien des locaux collectifs,
- La nature et le prix des services rendus.

Le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 rénovant les CVS, apporte des modifications dans la composition, le fonctionnement et les compétences de ceux-ci. Un travail autour de cette nouvelle réglementation va être mis en œuvre au PH.

Brin d'éveil accueille des enfants de moins de 11 ans, nous ne sommes donc pas dans l'obligation de construire un conseil de la vie sociale. Nous considérons qu'il est essentiel de créer une instance, sous une autre forme de participation, pour que les parents puissent avoir de la même façon un regard sur les orientations de l'unité TSA qui accueille leur enfant. Cette position est motivée par la volonté d'un partenariat réelle avec les familles.

### 3.3.2 Le partenariat avec les familles :

La famille a toujours eu une place majeure à Résonance. C'est une position affirmée dans le projet associatif. Le pôle handicap, s'inscrit dans cette volonté depuis de nombreuses années.

Avec la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'investissement des familles est devenu un enjeu primordial dans la réussite des interventions proposées. Leur sollicitation est particulièrement importante pour le repérage des besoins, la généralisation des acquis, la prévention et la gestion des comportements difficiles.

Il en résulte une grande disponibilité des professionnels, une écoute et une qualité d'accueil appréciée et reconnue par la grande majorité des familles.

Une collaboration étroite avec eux est importante pour :

- Connaître la réalité de l'usager dans son environnement familial pour mieux adapter l'accompagnement,
- Établir une relation de confiance mutuelle, en respectant la confidentialité du cadre familial et professionnel.

L'assistante sociale joue un rôle important dans ce lien, mais de manière générale, l'ensemble des professionnels est amené à avoir un lien et/ou des rencontres avec les familles.

Un travail pour élaborer le projet personnalisé ou programme personnalisé d'intervention (TSA) est proposé :

- Les familles sont associées au projet personnalisé de leur enfant,
- Les compétences parentales et professionnelles sont associées pour répondre au mieux aux difficultés des jeunes. De même, les limites de chacun des acteurs peuvent être exprimées afin de construire un projet cohérent et réalisable,
- Des réunions sont proposées afin de transmettre des informations, et favoriser les rencontres et les échanges entre les familles, selon les besoins,
- L'équipe pluri-professionnelle se tient à disposition des familles pour des échanges téléphoniques ou des entretiens à leur demande ou à l'initiative de l'établissement.

Au pôle handicap, la communication avec la famille revêt différentes formes :

- Le cahier de liaison,
- Les communications téléphoniques,
- Différents documents relatifs à l'accompagnement (PP),
- Leurs autorisations pour toutes les décisions concernant leurs enfants,
- La guidance parentale peut être proposée par l'équipe pluridisciplinaire,
- Les rencontres avec les médecins, les psychologues et thérapeutes,
- Les réunions de rentrée, les réunions « retour PP »,
- Les rencontres festives (sorties, goûters, fête de fin d'année, repas ...etc.),
- Les visites et sorties pour les jeunes de l'internat,
- Les divers courriers informatifs,
- Le lien avec l'école pour l'unité TSA,
- Les échanges par courriel,
- Des temps d'échanges sont proposés dans le cadre des « cafés des parents » animés par la psychologue et un éducateur.

Le partenariat peut être étendu à la famille élargie avec l'accord des représentants légaux ou le juge des enfants le cas échéant : fratrie, grands-parents, assistantes maternelles, famille recomposée.

Il paraît également important et complémentaire à l'accompagnement réalisé en établissement, de proposer aux parents, dès l'admission, la possibilité de les rencontrer à domicile.

Par ailleurs, pour favoriser l'accompagnement global de l'enfant, il est indispensable de permettre aux familles d'accéder aux connaissances, aux outils et dispositifs adaptés aux personnes TSA.

Une réflexion est menée sur l'accompagnement des fratries.

### **3.4 Besoins et attentes des usagers perçus :**

L'enquête de satisfaction est un outil intéressant pour recueillir l'avis des familles et des partenaires, elle apporte des éléments sur la qualité du service rendu. Les parents ont une possibilité d'exprimer leurs ressentis, leurs souhaits.

Ces enquêtes sont également à penser pour les professionnels qui ont ainsi la possibilité de donner leur avis sur l'ensemble de l'organisation de l'établissement. Il est toujours intéressant de mesurer les différences et les ressemblances entre les impressions exprimées par les familles et celles exprimées par les professionnels.

#### **En interne : enquête de satisfaction auprès des familles :**

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux parents de l'EEAP en décembre 2021.

Le résultat de cette enquête a permis de mesurer les satisfactions et insatisfactions des familles quant à l'accompagnement et services proposés et ainsi ajuster les prestations si besoin.

42% des familles ont répondu au questionnaire. Ces résultats font apparaître, qu'en règle générale, l'accompagnement proposé au pôle handicap de Résonance répond aux attentes et aux besoins des familles.

Les parents sont pleinement satisfaits de la prise en charge de leur enfant et nous en remerciant.

Quelques demandes, toutefois émanent des familles :

- Informer les parents de l'arrivée de nouveaux professionnels et stagiaires,
- Avoir un accompagnement kinésithérapeute assuré sur le temps de présence des jeunes à l'EEAP,
- Participer aux activités proposées, notamment piscine/balnéo et patinoire.

#### **En externe : enquête de satisfaction auprès des partenaires :**

Une enquête de satisfaction a été envoyée à 28 de nos partenaires en décembre 2021.

Nous avons obtenu 18 réponses au questionnaire, soit 65%. La perception générale du travail avec le pôle handicap est très positive.

Les partenaires, qui connaissent l'établissement et ont des relations suivies avec celui-ci, sont également des professionnels reconnus dans leur propre domaine. Leur appréciation a donc une bonne validité.

Une des sources externes du pôle handicap est le Groupe Polyhandicap France (GPF). Il se définit comme une force de propositions et d'action auprès des pouvoirs publics pour défendre le droit aux soins, à l'éducation et à la citoyenneté des personnes polyhandicapées.

Le G.P.F. a pour principaux objets de :

- Développer toutes questions spécifiques au polyhandicap,
- Apporter soutien, assistance et aide technique à toute association, professionnel ou parents,
- Soutenir la représentation de ses adhérents auprès des instances publiques ou privées en concertation avec les partenaires constitués.

Une autre source externe du pôle pour l'Unité accueillant des enfants porteurs TSA est le CRA (Centre Ressource Autisme). « Un centre de ressources est constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique, mettant en œuvre des actions de diagnostic précoce, de recherche, d'aide, de soutien, d'information, de formation, de conseil et d'expertise auprès des familles et des professionnels médico-sociaux et de santé. » / Autisme évaluation des actions conduites (1995-2000) – rapport au parlement.

Il est également important de faire référence à la notion d'intérêt supérieur de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant doit guider l'auteur de tout acte concernant un enfant, et ce critère peut, voire doit, justifier l'intervention de l'autorité publique notamment en cas de défaillance parentale. Il peut s'agir de son intérêt éducatif, affectif, immédiat ou futur.

Ces éléments issus de source externe sont communiqués aux professionnels qui œuvrent auprès des enfants pour une appropriation et sens donné à leurs actions au quotidien.

*Selon l'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »*

#### 4) La nature de l'offre de service et son organisation :

##### 4.1 L'accompagnement au quotidien :

L'ambition du Pôle Handicap est de faciliter l'organisation de parcours adaptés aux besoins d'accompagnement et de soins des jeunes en situation de handicap, en tenant compte des orientations préconisées par l'ARS.

L'accompagnement au quotidien est construit afin d'améliorer leur autonomie dans une logique inclusive.

C'est dans ce but que, dans le cadre de la signature du CPOM (2020), des modifications majeures ont été actées.

- Pour une mise en œuvre optimale de l'accueil à l'EEAP, celui-ci se fait par tranche d'âge, en regroupant les jeunes de l'internat et de l'accueil de jour sur le temps de la journée.
- Groupe des petits accueillant les enfants de 0 à 13 ans.
- Groupe des grands accueillant les adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans.
- Afin de répondre à une logique d'inclusion le choix a été fait de faire évoluer les modalités d'accueil de l'EEAP, d'un internat complet vers un internat de semaine et ainsi permettre l'implication des familles dans le parcours de leur enfant.
- Un accompagnement innovant pour des enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'Autisme (2 à 5 ans) visant le développement et l'amélioration de leurs compétences.

Difficilement définissables par nature, l'accompagnement au quotidien et les actes socio-éducatifs sont au pôle handicap le fait de professionnels recrutés au nom d'une culture d'entreprise bien spécifique : « l'attention portée à l'humain et la volonté de respecter les besoins et les spécificités de chacun. »

En effet, pour contribuer à ce que chaque jeune puisse mobiliser ses ressources de résilience, le facteur crucial est d'instaurer une relation sécurisante. Le jeune porteur d'un polyhandicap ou d'un TSA, fortement dépendant, a particulièrement développé ses capacités à percevoir l'autre, à sentir les ambiances.

Au final, quelle que soit la nature des actes, le profil des jeunes ne peut tolérer des pratiques normatives, techniques, détachées d'un relationnel de qualité. La notion de temps et le respect du rythme de chacun sont essentiels. Toutes ces choses sont intangibles, non quantifiables mais sont le cœur de notre métier.

##### 4.2 Les prestations éducatives :

La dimension éducative permet de donner à chaque usager les outils dont il a besoin pour comprendre la vie quotidienne, appréhender son environnement et gagner en autonomie psychique et personnelle.

Les objectifs fixés au pôle handicap, de jour comme de nuit, visent à :

- Veiller au confort et au bien-être,
- Respecter les rythmes et la spécificité de chacun,
- Gagner en autonomie et maintenir les acquis,
- Construire son individualité à travers une relation de confiance,
- Etre à l'écoute et faire preuve de disponibilité,
- Créer une ambiance favorable à l'évolution du jeune.

Afin de garantir un accompagnement de qualité, chaque jeune accueilli au pôle handicap, quel que soit son âge, a un professionnel référent.

Selon l'article D312-59-10 du code de l'action social et des familles, « *la fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative. Elle favorise pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli et sa famille, la continuité et la cohérence de l'accompagnement* ».

## Rôle du référent éducatif

*Sous la responsabilité du chef de service :*

*Il est l'interlocuteur privilégié pour le jeune, sa famille, l'équipe pluridisciplinaire, les partenaires extérieurs...*

*Ce statut n'engendre pas pour autant d'exclusivité dans les relations.*

*Il assure la continuité et la cohérence de l'accompagnement du jeune.*

*Il recueille, rassemble et transmet les informations concernant le jeune à l'équipe éducative.*

*Après avoir échangé avec le jeune, sa famille et l'ensemble de l'équipe éducative, il définit les axes de travail prioritaires et les modalités de mise en œuvre.*

*Il rédige les différents écrits concernant le jeune dont le projet personnalisé.*

*Il veille à la mise en œuvre des actions prévues dans le projet personnalisé.*

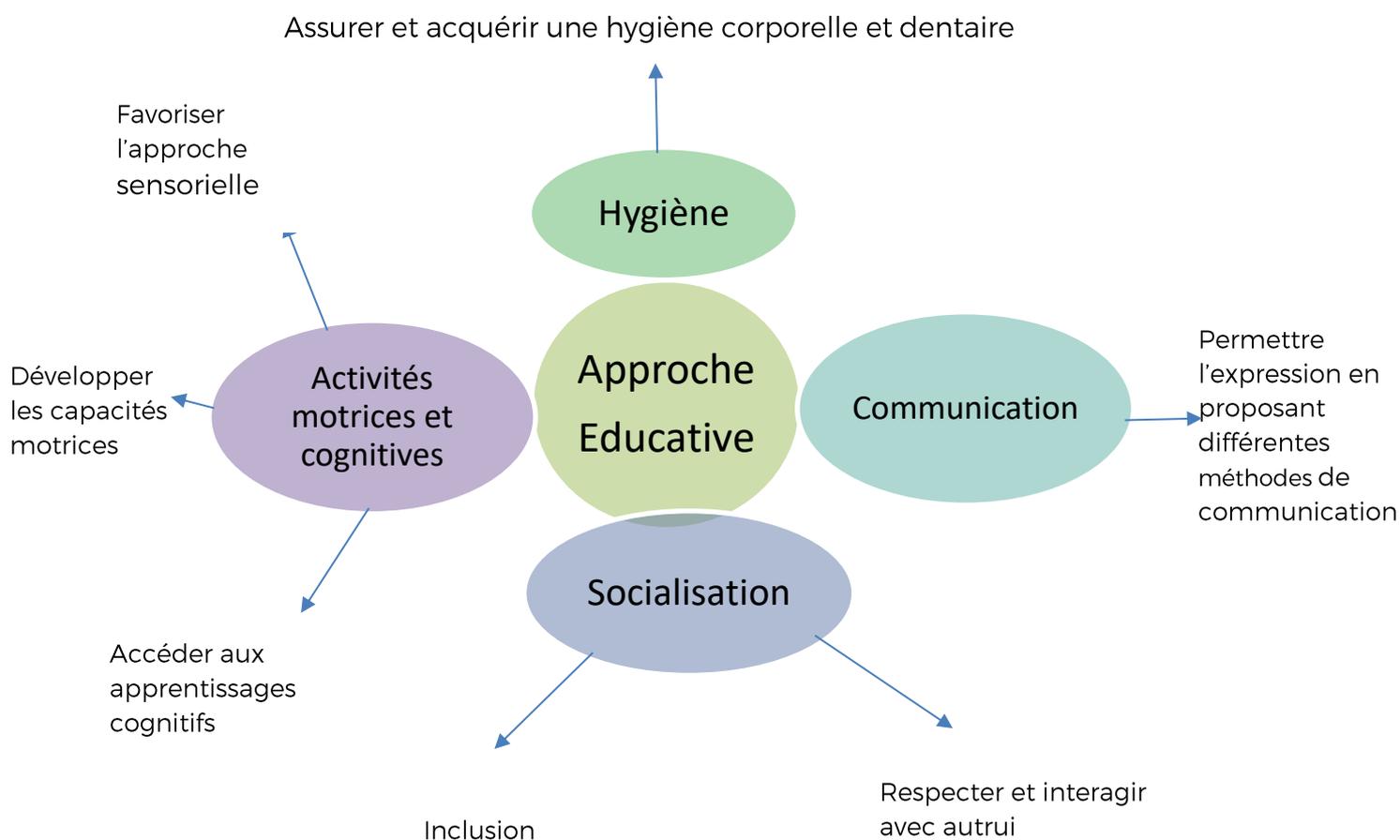
*Il participe aux réunions concernant le jeune*

### Prestations éducatives à l'EEAP :

Les groupes éducatifs de référence sont composés en fonction de l'âge et du niveau de développement de chacun des jeunes que nous accueillons.

Ces groupes assurent une fonction de permanence et de continuité dans la prise en charge quotidienne des enfants et adolescents. Ils sont un point d'ancrage pour eux. En sous-groupes d'activités, les jeunes acquièrent des compétences, en fonction des objectifs définis dans leurs projets personnalisés, mais ils apprennent également la vie en collectivité et la socialisation.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes bénéficient d'une prise en charge globale tant sur le soin, prendre-soin que sur l'accompagnement éducatif.



Apprendre à reconnaître sa photo, donner du sens à une émotion, un sentiment, percevoir les limites de son corps, répondre à une demande, tenir seul sa cuillère ou apprendre à déglutir : pour l'enfant polyhandicapé tout est occasion d'apprendre.

Les différentes activités ont pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à toute personne pour se construire et avancer dans son développement. Des activités rythmées, brèves, répétitives, séparées par des transitions nettes soulignées par l'adulte. Chez tout individu, l'efficacité attentionnelle fluctue selon les moments de la journée ou la situation, et cette remarque s'applique aux personnes polyhandicapées qui peuvent aussi avoir des baisses de vigilance et des périodes d'endormissement plus ou moins longues. Par la structuration des activités, l'enfant va être amené à se construire une représentation du temps (rituels de début et de fin de séance par exemple), de l'espace (espace pédagogique, son mobilier particulier). Il est amené également à entendre ou à voir l'éducateur utiliser des expressions de façon récurrente (bonjour, au revoir, merci ...).

Des ateliers tels que Snoezelen, stimulation basale et multi sensoriel permettent à l'enfant polyhandicapé de rendre des situations vécues pertinentes sur le plan psycho sensoriel : se sentir exister, expérimenter l'environnement, sentiment de bien-être. C'est au quotidien, que la personne polyhandicapée doit éprouver ce double sentiment de bien-être et celui d'exister : au cours des soins, d'une promenade, d'une activité....

Le droit à l'éducation et à l'accès à l'école pour tous les enfants quel que soit leur handicap est un droit fondamental (loi du 11/02/05)

Il y a actuellement des mouvements croisés en matière de recherche, qu'elle soit médicale, pédagogique ou psychologique, qui mettent en lumière les capacités d'apprentissages des personnes polyhandicapées.

Les apprentissages sont travaillés lors de temps d'activités structurées pour enrichir la formation de la personnalité et l'éveil culturel de la personne polyhandicapée.

L'apprentissage est également travaillé par stimulation directe en créant un environnement authentiquement stimulant avec des outils et moyens prothétiques adaptés.

Les méthodes éducatives doivent être plurielles et évolutives pour permettre aux jeunes polyhandicapés de s'épanouir dans les apprentissages proposés et avoir plus de « pouvoir de faire » et d'interagir avec le monde.

### **Prestations éducatives à l'Unité « Brin d'éveil » :**

L'intervention précoce dans la prise en charge de l'autisme est essentielle. La plasticité cérébrale permet en effet d'envisager une modification significative de la trajectoire du développement des jeunes enfants porteurs de TSA. La prise en charge précoce se focalise généralement sur les compétences psychomotrices, cognitives tout en visant l'amélioration des comportements sociaux et des progrès significatifs dans la communication. Pour ce faire, le professionnel doit être en mesure de faire le lien entre le développement normal et les besoins éducatifs du très jeune enfant atteint de TSA.

Il existe pour la prise en charge des enfants avec TSA une grande variété de modes de réponse sur les plans éducatif, pédagogique et thérapeutique (avec le versant rééducatif inclus).

Comme recommandé par l'HAS et l'ANESM, l'accompagnement global des enfants avec TSA doit s'appuyer sur un versant développemental et comportemental.

Plusieurs approches développementales existent qui permettent aux parents de s'impliquer dans la prise en charge. L'accompagnement au quotidien s'appuie sur des outils psycho-éducatifs.

Les méthodes utilisées en direct auprès des enfants sont utilisées de manière transversale et concerne tous les professionnels quelle que soit leur fonction.

Afin de concrétiser au quotidien une éducation structurée, il est nécessaire de :

#### Structurer l'environnement :

- Structuration de l'espace : les enfants avec TSA présentent un ensemble de troubles spécifiques qui impactent et perturbent leur rapport à l'espace. Ainsi certaines situations environnementales et stimuli sensoriels peuvent être potentiellement anxiogènes et générer des troubles du comportement.
- Structuration du temps : comme tout un chacun, les enfants avec TSA ont besoin d'un minimum de prévisibilité des événements. Or, il est difficile d'accéder à la notion de temps. L'incompréhension, le manque de repères sont également source d'anxiété et susceptibles de générer des problèmes de comportement.
- Mettre en place des outils de communication : gestes, symboles, images...
- Mettre en avant des dispositifs d'apprentissage : pairing (créer une relation de confiance), apprentissage des compétences pivots, guidances pour favoriser certains apprentissages, travail en autonomie, généralisation des compétences, utilisation de renforçateurs pour augmenter la motivation de l'enfant.
- Prévenir et gérer les comportements défis. « Est considéré comme comportement défis, tout ce qui constitue une gêne notable, intense, répétée, durable ou qui présente un danger pour la personne TSA, ainsi que pour son environnement et qui compromet ses apprentissages, son adaptation et son intégration sociale » ANESM janvier 2010.

La prévention passe par la structuration de l'environnement, des activités adaptées à l'enfant, l'anticipation des situations à risque, proposition de droit au répit, mise au calme, recherche de troubles somatiques ou de douleurs, l'observation.

La prise en charge éducative globale vise le développement et l'amélioration des compétences de l'enfant pour faciliter à long terme son insertion sociale, sa régulation émotionnelle, sa vie quotidienne et sa capacité d'apprentissage.

#### L'approche pédagogique au Pôle Handicap :

Comme le stipule la loi du 11 février 2005, il convient de considérer les enfants porteurs de handicap comme « élèves » à part entière.

Leur droit à la scolarisation est garanti et tout doit être mis en œuvre pour réussir leur scolarité et assurer la continuité de leur parcours.

Pour ce faire, il est nécessaire de se rapprocher d'une Unité d'Enseignement pour élaborer un Projet Personnalité de Scolarité (PPS) définissant la scolarité de l'enfant et ces modalités (durée, fréquence...) en fonction de ses compétences.

Afin de favoriser les apprentissages, il est nécessaire :

- D'adapter l'environnement : groupe restreint, prise en charge individualisée, structuration de l'enseignement à travers des outils spécifiques, structuration de temps et activités collectives pour le développement des aptitudes sociales,
- D'adapter le langage : simplifier, bannir les phrases trop longues, consignes simples, utilisation de supports visuels,
- D'utiliser des méthodes d'apprentissages : supports adaptés, guidance, encourager la motivation avec de activités maîtrisées, renforcer, généraliser et donner du sens en diversifiant les exercices d'application.

### 4.3 L'accompagnement à la santé :

L'EEAP est un établissement non médicalisé. Pour autant, la santé reste un axe et une préoccupation essentiels de l'accompagnement proposé.

Le suivi médical, est assuré par les médecins spécialistes et généralistes qui interviennent au pôle handicap :

Un médecin neuro-pédiatre intervient uniquement pour les jeunes accueillis à l'internat, à raison d'une consultation par semaine. Il a pour mission de :

- Effectuer la visite médicale d'admission,
- Effectuer une visite médicale annuelle en présence des parents,
- A la demande des parents, assurer le suivi médical des jeunes de l'internat.

Un médecin de rééducation fonctionnelle intervient à raison d'une consultation tous les 15 jours sur site pour les jeunes de l'internat et en consultation sur rendez-vous à l'hôpital Pasteur 2 pour les jeunes en accueil de jour. Il a pour mission de :

- Effectuer la visite médicale d'admission,
- Effectuer une visite médicale annuelle en présence des parents,
- Assurer le suivi des besoins en termes de rééducation,
- Établir la prescription des interventions des thérapeutes,
- Assurer le suivi orthopédique des jeunes et de leurs appareillages.

Un médecin généraliste intervient dans le cadre des visites médicales annuelles proposées aux jeunes accompagnés à l'accueil de jour. Ces missions s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement des parents, en identifiant les besoins des jeunes accompagnés à l'EEAP et en intervenant dans un but préventif et éducatif.

Les jeunes de l'accueil de jour conservent leur médecin traitant et les parents sont responsables du suivi médical de leur enfant.

Un cabinet de deux médecins généralistes qui interviennent pour assurer la continuité des soins, au quotidien.

Chaque responsable légale garde le droit du choix du médecin traitant et des spécialistes que son enfant sera amené à consulter dans le cadre de son suivi médical. L'équipe infirmière l'accompagne si besoin dans l'organisation et le suivi des différents rendez-vous médicaux.

Une équipe d'infirmières qui travaille en collaboration avec :

- Les responsables légaux,
- Les médecins,
- L'équipe pluridisciplinaire,
- Les intervenants et les instances extérieurs (hôpital, pharmacie, médecins,...),
- Les professionnels libéraux (Kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptistes,...).

Les missions de l'infirmier :

- Admission des jeunes et identification de leurs difficultés au vu de leur pathologie et des troubles associés, en collaboration avec le médecin, les parents, les différents recueils de données (dossier médical, examens complémentaires, habitudes de vie).
- Observation des jeunes au quotidien et identification des troubles ponctuels ou persistants, en collaboration avec tous les professionnels.
- Au quotidien
  - Tenue des dossiers médicaux, concevoir des projets de soins personnalisés,
  - Planifier des soins, les prodiguer et les évaluer,
  - Gestion des urgences et des hospitalisations,
  - Assurer les consultations médicales avec les médecins référents Dispenser des formations, informations aux parents, aux professionnels et stagiaires,

- Mettre en œuvre des traitements et gérer les stocks,
- Travail en équipe pluri professionnels,
- Soutien et écoute des jeunes accueillis, des familles et des professionnels.

#### Circuit du médicament :

Un partenariat a été conventionné avec une Pharmacie afin de sécuriser le circuit du médicament, de sa préparation à son administration (aide à la prise). Les ordonnances sont transmises directement à la pharmacie par le logiciel « dossier unique » de l'utilisateur.

Les procédures et modes opératoires en lien avec le circuit du médicament, sont rédigés.

#### **4.4 Les prestations paramédicales et sociales :**

Les professionnels paramédicaux travaillent sur la prescription du médecin rééducateur fonctionnelle de l'EEAP. Ils prennent les enfants et les adolescents en séances spécifiques de rééducation.

#### L'assistante sociale :

L'assistant de service sociale travaille avec les familles, les professionnels de l'EEAP (équipes pluridisciplinaires, éducatives, médicales et paramédicales, chef de service, Direction...) et les partenaires (MDPH, CeA, Organisme de protection sociale...) autour du projet de vie de l'enfant.

Ses objectifs :

- Veiller au bien être, à la sécurité et aux intérêts de l'enfant. Il est un personne ressource : lien entre le domicile et l'institution,
- En tant que spécialiste, il intervient aussi bien sur demande des parents ou des équipes, dans l'établissement ou à domicile,
- Il écoute, accompagne et oriente les familles pour l'amélioration des conditions de vie de l'enfant.

Ses missions sont multiples : accès au droit, soutien à la parentalité, maintien à domicile, recherche de solutions financières...

Il aide également à la réflexion et à la construction du projet d'orientation à l'âge adulte.

Il est amené à co-animer des réunions d'information auprès des parents sur différentes thématiques liées au polyhandicap.

#### L'ergothérapie :

L'ergothérapeute intervient dans l'objectif principal de développer et maintenir au maximum les capacités, ainsi que l'autonomie du jeune et travaille en corrélation avec l'équipe pluridisciplinaire et la famille. Le jeune est au centre de la prise en charge.

L'ergothérapeute intervient sur différents champs d'actions :

#### La rééducation :

- Stimulation des capacités motrices, cognitives et sensorielles par le biais d'activités,
- Utilisation d'appareillages spécifiques (aide à la marche par exemple).

#### La réadaptation :

- En collaboration avec le médecin, propose la mise en place d'aides techniques pour améliorer le quotidien du jeune et lutter contre les déformations orthopédiques,
- Réparations simples sur le matériel, ou fait appel aux appareilleurs,
- Organise et contrôle le suivi de l'appareillage,
- Effectuer des visites à domicile pour identifier une problématique et trouver une solution.

### L'autonomie :

- Apprentissage de l'utilisation des outils scolaires (outils scripteurs...),
- Généralisation des apprentissages dans le milieu ordinaire,
- Mise en place de moyen de communication alternatif.

### Le suivi médical :

- Visites annuelles du médecin MPR pour les jeunes internes.

### L'Accompagnement :

- Rédaction des projets personnalisés, suivi de prise en charge, ...
- Intervention au domicile,
- Rédaction d'argumentaire en collaboration avec L'assistante sociale,
- Bilan des jeunes lors de l'admission,
- Soutien aux partenaires (écoles, plateforme aidants, ...).

### La psychomotricité :

Les missions du/ de la psychomotricien(ne) au sein de l'EEAP sont :

- Rééduquer par l'intermédiaire du corps, les fonctions mentales et motrices perturbées,
- Elaborer un diagnostic par le biais d'observations et de tests et réaliser des activités d'éducation psychomotrice, de rééducation, de prévention,
- Elaborer un projet thérapeutique,
- Adapter son action à l'utilisateur accompagné,
- Intervenir dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle en respectant le projet d'établissement,
- Participer au dispositif institutionnel.

Actuellement, le poste est à temps plein avec des séances hebdomadaires individuelles, ou en groupe (de 3 à 4 enfants) et des participations aux sorties.

La psychomotricité est une pratique à médiation corporelle qui propose une approche globale de la personne en vue d'une harmonisation des fonctions motrices, toniques et psychiques. Bien qu'elle soit axée sur des objectifs précis en fonction du bilan et du projet personnalisé de chacun, la prise en charge psychomotrice se doit de s'adapter constamment à l'utilisateur.

En partant de leurs propres ressources, capacités, besoins et envies des activités leur sont proposées avec l'objectif de les amener vers de la nouveauté pour enrichir leur répertoire sensoriel, interactif et moteur.

Par le biais du jeu, des interactions, de la sensorialité le/la psychomotricien(ne) propose aux enfants et jeunes des explorations et découvertes de leur propre corps, de leur potentiel moteur, de différentes positions, mouvements etc. Cela dans le but qu'ils construisent des repères pour mieux comprendre leur propre fonctionnement et leur environnement afin de se sentir davantage acteurs et actifs.

Enfin, il est important que ce soit un moment de plaisir, c'est pourquoi une forte attention est portée au bien-être psychique, corporel, affectif et sensoriel.

### L'accompagnement psychologique :

« La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur la composante psychique des individus, considérés isolément ou collectivement » *code de déontologie des psychologues.*

Les missions du psychologue au PH s'articulent autour de 4 axes principaux : les enfants, les familles, les équipes et l'institution.

### Auprès des enfants et adolescents :

- Il réalise des examens psychologiques à partir d'observations de l'enfant dans son groupe d'accueil, et de tests psychologiques appropriés,
- Il rédige des compte rendus, des bilans psychologiques pour l'établissement et les différentes commissions (CDA, PMI, Espaces solidarités),
- Il apporte un soutien psychologique en individuel ou en groupe après décision concertée avec les équipes pluridisciplinaires et la famille,
- Il participe aux réunions de synthèse et contribue à l'élaboration des projets personnalisés,
- Il Propose des évaluations via des outils standardisés et des observations afin de mettre en évidence les compétences émergentes sur lesquelles les professionnelles vont pouvoir s'appuyer. Celles-ci permettent d'élaborer un programme personnalisé en lien avec la famille.

### Auprès des familles :

- Il rencontre et échange avec les familles lors de l'admission de l'enfant, du retour du Projet Personnalisé ou lors de visites. Il apporte un soutien psychologique à la demande des familles, dans le cadre d'entretiens,
- Il contribue au maintien des liens avec les familles, à leur implication, en jouant un rôle d'interface entre elles et l'établissement,
- Il Soutient l'enfant et sa famille face à leurs questionnements et leurs difficultés.

### Auprès des équipes :

- Il guide les équipes dans leur pratique quotidienne afin d'assurer un accompagnement de qualité,
- Il participe aux réunions de service et réfléchit, avec les équipes, aux problèmes rencontrés dans le cadre d'un travail de régulation,
- Il se tient disponible vis-à-vis des équipes éducatives et soignantes pour leur apporter un appui dans leur pratique et un soutien psychologique si nécessaire.

### Auprès de l'institution :

- En tant que cadre, le psychologue est aussi inscrit dans une collaboration avec la direction. Il travaille à l'élaboration du projet d'établissement, participe à la réflexion sur les orientations de service et fait le lien avec les partenaires extérieurs.

### La kinésithérapie :

N'ayant aucun candidat pour le poste de kinésithérapie, les séances sont assurées par des kinésithérapeutes libéraux. Ils s'occupent du développement neuro-moteur, de la rééducation sensorimotrice et du maintien des acquis.

### Les objectifs sont :

- Améliorer, maintenir l'autonomie et approfondir le bien-être des jeunes,
- Maintenir voire améliorer la constitution physique, notamment de la force musculaire,
- Arriver à harmoniser les déséquilibres musculaires,
- Maintenir voire améliorer les capacités cardio-vasculaires,
- Maintenir voire améliorer les capacités respiratoires,
- Améliorer et développer les gestes de la vie quotidienne.

### L'accompagnement orthoptique et orthophonique :

Au vu de la pathologie du public que nous accueillons au Pôle Handicap, il nous semble essentiel de pouvoir faire appel à des orthoptistes et orthophonistes libéraux en fonction des problématiques rencontrées.

Ces professionnels en plus de l'accompagnement des enfants sont un soutien aux équipes. Ils font le bilan des jeunes au moment de l'admission et proposent des objectifs et actions à inscrire dans les projets personnalisés.

L'orthoptiste dépiste, analyse et traite les troubles visuels moteurs, sensoriels et fonctionnels. Pour cela, selon le contexte, les besoins et les caractéristiques des enfants, l'orthoptiste évalue les capacités visuelles et le champ visuel.

L'orthophoniste est un réel soutien pour toutes les altérations de la sphère oro-faciale sur les plans moteurs, sensitifs et physiologiques, ce qui recouvre les troubles des modes respiratoires, et les dysfonctionnements de la déglutition.

Elle évalue et traite les difficultés ou troubles du langage et de la communication.

Sa mission consiste également à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer les fonctions verbales.

#### 4.5 Les prestations d'hébergement :

L'ensemble des surfaces disponibles, du cadre bâti et architectural ont été restructuré de façon à les adapter aux jeunes qui nous sont confiés, ainsi qu'à l'aidant (professionnels, famille, etc.).

<u>Premier étage</u>	<u>Rez-De-Chaussée</u>
<u>Unité TSA :</u>  Espace éducatif / espace mise au calme / salle repas / salle d'eau / WC adaptés	<u>Salles dédiées à l'accompagnement en journée</u>  Activités / multi sensorielle / Ergothérapie / Détente - lit massant / kinésithérapie
<u>Service Internat :</u>  Lieux de vie / Chambres / Salles de bain et WC aménagés / terrasses	<u>Espace dédiés aux soins :</u>  Salles de change et WC aménagés
<u>Salles dédiées à l'accompagnement en journée :</u>  Activités / multi sensorielle / psychomotricité / Kinésithérapie / visite.	<u>Espace extérieur aménagé :</u>  Gloriette / chemin carrossable / cabane / terrain de jeux

Nos principaux points de vigilance sont :

- L'accessibilité et l'adaptation du cadre de vie et de l'environnement matériel aux particularités des jeunes,
- La recherche du confort et d'un environnement chaleureux,
- Le respect de l'espace personnel et de l'intimité de la personne,
- Un environnement favorisant les activités sociales,
- La sécurité des jeunes.

Chaque espace est clairement identifié et la possibilité de moduler leurs aménagements reste ouverte, ceci pour toujours s'adapter au mieux aux besoins des personnes.

Une réflexion pluri professionnelle sur les nouvelles technologies est menée et permet d'être dans une réelle qualité de l'accompagnement (tables acoustique, rails de transfert, éclairage, ...)

#### **4.6 Les prestations de transport :**

Le Pôle Handicap possède un parc de trois véhicules :

- Un « Jumper » adapté TPMP (4 fauteuils) et/ou transport piétons
- Un « expert » adapté TPMP (3 fauteuils)
- Un SUV Crossland

Le transport journalier, des jeunes accompagnés à l'accueil de jour et les retours week-end pour les internes, est assuré par un prestataire extérieur. Les dépenses correspondantes sont incluses dans les charges d'exploitation de l'établissement (art. L342-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Les transports sont organisés en tournées de ramassage tenant compte, de la distance domicile-établissement et de la durée des trajets.

Le respect de la réglementation, de la conformité des véhicules, de la sécurité des personnes accompagnées, par le prestataire extérieur sont clairement définis par une convention.

#### **4.7 Les prestations des services transversaux :**

L'ensemble des professionnels des services transversaux exercent leurs missions dans le souci du bien être des usagers et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail pour leurs collègues, dans le respect des règles de confidentialité et de la vie privée.

##### **4.7.1 Le secrétariat d'accueil :**

###### L'Accueil :

L'accueil a en charge l'accueil physique et téléphonique des usagers, des familles, des professionnels, des partenaires...

Cet accueil se fait selon plusieurs principes : réserver un accueil souriant et professionnel, orienter efficacement les demandeurs, aiguiller les appels des correspondants, maîtriser les techniques d'accueil et les bonnes pratiques vis-à-vis des usagers, des familles et des professionnels.

###### Le Secrétariat :

Le secrétariat a en charge la création et le suivi des dossiers administratifs des usagers, il gère le processus des admissions / radiations et émet la facturation.

Le secrétariat a également en charge diverses tâches administratives dans le cadre de l'accompagnement des établissements, ainsi que la mise en forme de journaux à l'attention des parents.

##### **4.7.2 Le service logistique :**

###### L'entretien du Linge :

Le service lingerie a en charge le nettoyage, séchage, repassage et pliage du linge de l'ensemble des pôles petite enfance, parentalité et insertion et handicap de Résonance. Le linge est ensuite trié et redistribué dans les différents services. Pour les autres pôles cela est traité en interne.

Le service lingerie réceptionne les marchandises, gère les stocks et distribue les couches dans les différents services des établissements.

###### L'entretien des locaux :

L'ensemble de l'équipe veille à la propreté des locaux en assurant les travaux de nettoyage courant (espaces de vie) et ponctuel des bâtiments, tout en respectant les règles d'hygiène et les protocoles de nettoyage mis en place.

Le service réceptionne également les marchandises, gère les stocks et distribue les commandes de produits d'hygiène et lessiviels dans les différents services des établissements.

Un travail de collaboration est en place avec les équipes éducatives, afin de favoriser leur intervention lorsque les enfants sont en activités, ou pour planifier les nettoyages « à fond ».

Entre autres, le personnel porte une attention au matériel défectueux et le signale aux responsables.

Enfin un nettoyage à l'eau est mis en place afin d'éviter les conséquences de certains produits, de favoriser l'écologie et de limiter les dépenses.

#### **4.7.3 Le service sécurité et patrimoine :**

Le service sécurité et patrimoine a pour but d'apporter une assistance technique à tous les établissements de l'Association.

Sa raison d'être est de suivre et de maintenir en bon état de fonctionnement tous les bâtiments, installations et véhicules pour un accueil de qualité des usagers et des professionnels ceci afin d'assurer la conformité des établissements par rapport à la réglementation, à la sécurité incendie et au plan Vigipirate.

Le service a également pour but d'avoir du personnel et des usagers accueillis dans des conditions de sécurité optimales, entraînés aux exercices d'urgences avec une parfaite connaissance des procédures, des gestes et de la conduite à tenir en cas d'urgence.

Le service SECURITE ET PATRIMOINE œuvre aussi à mettre en place et maintenir un bon niveau de sureté dans les établissements, à entraîner son personnel et usagers et à appliquer les procédures en cas d'intrusion ou d'attaque terroriste.

Le service sécurité et patrimoine offre un large éventail de compétences à travers une grande diversité de métiers permettant de répondre aux besoins et urgences les plus variés. Afin de pouvoir satisfaire au mieux aux exigences réglementaires d'entretien et de sécurité, les contrats de maintenance et de contrôles des établissements sont centralisés au service sécurité et patrimoine. Une vision globale de tous les établissements permet au service de négocier les contrats annuellement pour une meilleure maîtrise des coûts. La réalisation de contrats pour tous les sites crée aussi un impact non négligeable lors des opérations dépannage (rapidité des prestations, livraisons des matériels).

Le service organise les interventions sur tous les sites et les gère par priorité. Les problèmes liés à la sécurité des personnes et des biens sont au sommet des priorités, puis ceux concernant le fonctionnement des installations techniques et enfin les demandes de travaux pour le confort sont traitées. Le service est capable de s'adapter aux urgences et aux imprévus inhérents aux activités des établissements.

Le service gère également la prévention des risques professionnels, analyse les accidents du travail et met en œuvre des actions pour éviter leur renouvellement. Il met en œuvre un programme de prévention des risques défini chaque année et basé sur notre analyse du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il est force de propositions pour que l'association se dote de solutions et d'outils en lien avec les problématiques actuelles et à venir.

Enfin, le service accompagne les établissements et les professionnels dans la mise en place de nouveaux projets et développements, il est intégré en amont dans les études et apporte son savoir-faire et son expérience terrain.

#### **4.7.4 Le service informatique :**

Le Service Informatique assure le suivi, l'entretien et la maintenance du parc informatique de l'Association. Partie intégrante des services supports, il est aux services de tous les pôles.

Le Service Informatique a pour missions :

- Assurer la gestion du logiciel usager pour la centralisation des informations relatives aux résidents,
- Assurer le support technique, la mise à jour, la maintenance et l'inventaire du matériel et des logiciels,
- Assurer la bonne marche du système informatique dans sa globalité,
- Donner les conseils, et assurer la formation au profit des utilisateurs sur les nouvelles technologies pour leur en permettre la bonne prise en main,
- Fournir les conseils sur le choix des matériels et des logiciels,
- Participer à améliorer la communication interne, en favorisant le choix de matériels et logiciels adaptés au travail de groupe, à la taille et à l'architecture de l'Association ;
- Assurer la gestion des accès des dossiers partagés,
- Elaborer et mettre en œuvre des manuels de procédures informatiques ainsi que des manuels de supports pour la formation des utilisateurs.
- Gérer le suivi des impressions au regard des défis financiers et environnementaux actuels (surcoûts, préservation des ressources...),
- Protéger et sécuriser la structure des menaces potentielles,
- En lien avec la chargée de projet et de qualité, mettre en conformité les systèmes et leurs utilisations en rapport avec la législation (RGPD),
- Le fonctionnement optimal d'une structure repose sur les activités menées au sein des nombreuses divisions qui la composent. En particulier, du service informatique qui se retrouve au cœur de la gestion du travail et qui contribue grandement à l'avancement des tâches.

C'est en ce sens que le Service Informatique se doit de porter un regard précis et constant sur le système, afin d'en dresser un état des lieux détaillé et de toujours pouvoir prévoir les futurs besoins des utilisateurs. Il permet d'éviter de disperser les ressources en répondants aux besoins exacts de la structure. Dans son rôle de conseiller, il sait proposer les technologies les plus adaptées et prend part aux décisions en amont et tout au long de l'avancement des projets de l'Association.

#### **4.7.5 La restauration :**

Le service est externalisé via un partenariat avec un prestataire spécialisé. Son rôle est multiple : présenter une gamme de menus équilibrés, s'adapter aux nourrissons, aux enfants et adolescents polyhandicapés jusqu'à 21 ans, aux enfants concernés par les tranches d'âge de 3 à 18 ans, ainsi que pour les adultes accueillis en établissement.

Sa fonction au sein des établissements est de créer un service restauration le plus performant possible auprès des résidents : santé, saveurs, goût, sont les motivations de ce service, d'autant qu'il bénéficie d'une cuisine centrale sur chacun des sites Colmar et Mulhouse.

Le service restauration participe à la prise en charge des usagers accueillis puisqu'il a en charge l'élaboration des repas dans le souci du respect des normes HACCP.

## 5) Le travail en réseau :

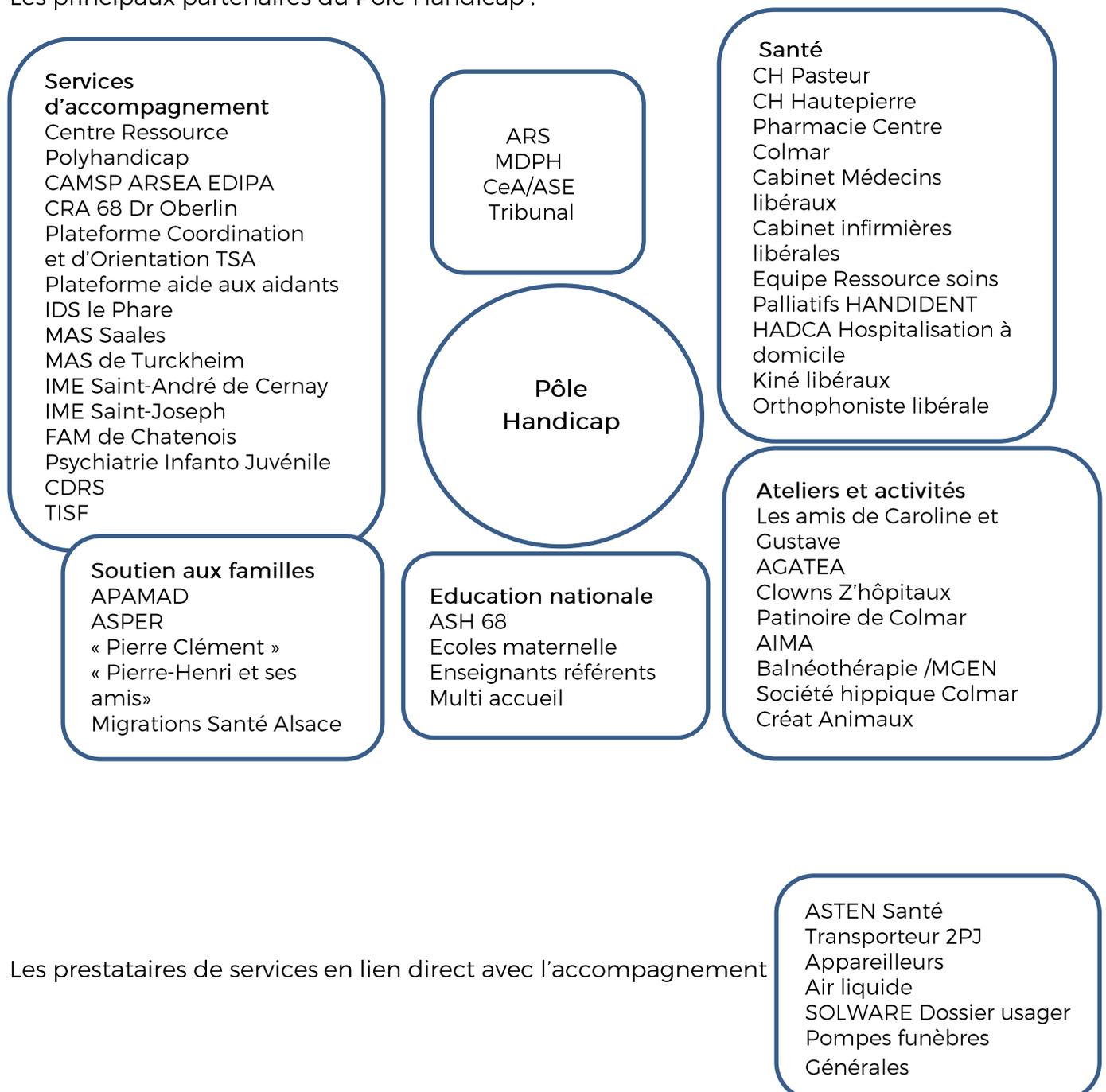
### 5.1 Les partenaires :

Dans la langue française, le mot « partenariat » bien qu'apparaissant déjà en 1781, a fait son entrée dans le petit Robert seulement en 1997 avec la définition suivante : " association d'entreprises, d'institutions en vue de mener une action commune ".

Le Pôle Handicap est amené à travailler en réseau avec différents partenaires pour adapter au mieux l'accompagnement des jeunes.

En fonction des situations et des projets personnalisés des jeunes, des orientations sont prises en collaboration avec des services extérieurs. Un travail de coopération et de partenariat est effectué pour répondre de façon la plus adaptée possible aux besoins des enfants en référence à la loi. Il est indispensable de prendre en considération le niveau de développement de l'enfant, sa situation personnelle, familiale et sociale et les possibilités existantes.

Les principaux partenaires du Pôle Handicap :



Au Pôle handicap, le partenariat s'inscrit dans une logique institutionnelle qui élabore des méthodologies d'intervention visant la transversalité des situations. Par sa spécificité liée à la formalisation, le partenariat offre aux jeunes accueillis une amélioration de la qualité de l'accompagnement.

La définition du partenariat repose dans le contexte du travail médico-social sur les notions de valeurs partagées qui sont traduites de manière formelle par des chartes, ou, sur la notion d'opérationnalité, traduite par des conventions.

Un certain nombre de compétences, de savoirs et de savoir-faire sont réunies autour de l'enfant pour l'aider, avec sa famille, à :

- Occuper toute sa place dans les collectifs auquel il participe,
- Développer des acquisitions susceptibles de lui permettre de tisser des liens, de vivre ses projets,
- Accroître ses potentiels et de prendre du plaisir au quotidien,
- Grandir et apprendre.

Ces différentes compétences sont incarnées par des professionnels de Résonance, mais également par tous les partenaires avec lesquels nous collaborons.

## **5.2 Les bénévoles :**

La question du bénévolat est indissociable de l'histoire de l'établissement.

L'Association « les amis de Caroline et Gustave » regroupe actuellement 28 bénévoles. Les personnes engagées dans cette Association, ont tout d'abord un entretien, avec la présidente, lors duquel est pris en compte leurs attentes, propositions et où leur est présenté et remis la « Charte de l'Association des bénévoles ». Cette Charte va poser le cadre de l'engagement pris et clarifier les droits et devoirs du bénévole et tout particulièrement le fait qu'il soit soumis au secret professionnel. C'est par la signature d'une convention de partenariat que l'engagement du bénévole est formalisé.

Au sein de l'Association Résonance, une attention toute particulière est portée à la participation des bénévoles en termes d'enjeux et de disponibilités.

Être bénévole signifie donner une partie de son temps libre à l'établissement pour intervenir auprès des enfants ou adolescents toujours sous couvert des professionnels. Ils sont un soutien ponctuel, c'est sur la demande des professionnels qu'ils se rendent disponibles, s'ils le souhaitent et ne se substituent en aucun cas à ceux-ci. Les accompagnements peuvent être individuels comme collectifs.

Les bénévoles ont été sollicités dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement pour transmettre leur vision de leurs rôles et fonctions au sein de l'organisation.

Ma vision de mon engagement à Résonance, paroles de bénévoles :

« Etre bénévole à Résonance, c'est avant tout aller à la rencontre des personnes accompagnées et tisser des liens avec les enfants, les familles et les professionnels. En donnant de notre temps, en partageant nos savoir-faire, nous avons le sentiment de nous rendre utiles. »

« Ce qui motive notre action est ce plaisir d'apporter du bonheur aux enfants, aux familles, de voir la joie dans les regards. Il y a cette réciprocité. Nous nous investissons, mais en retour nous recevons beaucoup en termes d'échanges et de tendresse partagée »

« Nos activités bénévoles à Résonance se déclinent de plusieurs manières. Le plus souvent il s'agit d'interventions programmées et régulières. Nous apprécions tout particulièrement d'être associés à l'élaboration des projets en amont et d'y prendre part activement. »

« Dans le cadre de notre engagement bénévole, nous avons tous des compétences diverses et nous apprécions de pouvoir les mettre au service de l'Association. Certains d'entre nous prennent part à des sorties piscine, patinoire, nature, bibliothèques, pique-nique, équithérapie, visites de musées, sorties sportives des activités bricolage, de la couture ou des ateliers en fonctions des saisons sont également au programme de l'année.

La liste est loin d'être exhaustive, les bénévoles ne ménagent pas leur énergie pour récolter des fonds qui permettront ensuite de mettre sur pieds des projets pour les enfants et les familles. Ainsi, nous participons à des courses solidaires, à l'organisation de marathons et d'autres manifestations locales. »

## 6) Les principes d'intervention :

### 6.1 La gestion des paradoxes :

Une vigilance est portée aux paradoxes rencontrés du fait de notre cadre d'action, comme par exemple :

- L'accompagnement personnalisé dans un cadre collectif,
- L'utilisation d'appareillage contraignant et la bien-traitance,
- Le tissage d'une relation de confiance et une évaluation des compétences,
- La notion de temporalité entre le rythme nécessaire au jeune accompagné et le temps que peut lui consacrer le professionnel, au vu de la charge de travail,
- Le respect des règles en vigueur et la liberté d'agir.

Autant de paradoxes que nous rencontrons et sur lesquels il est essentiel de poser une réflexion sur les pratiques. Les échanges avec les parents et l'équipe pluri professionnels, leurs questions, leurs difficultés, leurs témoignages sont autant d'occasion de nous réinterroger.

*« Les professionnels doivent être sensibilisés à ce travail sur les marges d'autonomie et les marges d'incertitude par l'équipe de direction, pour que le respect des règles de sécurité en vigueur ne conduise pas à des restrictions de liberté inutiles ou injustifiées. Autant que possible, la liberté doit rester la règle et la restriction de liberté, l'exception. »*

(Source : « La bien-traitance : définition et repères pour la mise en œuvre », Anesm,)

Ces paradoxes sont inhérents au fonctionnement des établissements. C'est en réunion d'équipe qu'une personnalisation des réponses à apporter va être travaillée et une dynamique mise en œuvre.

Au sein de l'association, une commission éthique réunissant des professionnels de chaque établissement a été créée. Ceci afin de réfléchir au positionnement des professionnels à l'égard des usagers et également pour les aider lors de la gestion des paradoxes.

### 6.2 Le positionnement des professionnels à l'égard des usagers : respect des droits :

Comme le veut la loi 2002-2, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et une charte des droits et libertés sont remis aux parents à l'admission de leur enfant. Ces documents présentent de façon explicite la question des droits de la personne accueillie.

Les professionnels, assurant la suppléance parentale durant l'accueil de l'enfant, au Pôle Handicap, s'inscrivent dans le respect et les valeurs affichées dans cette charte. L'accent est largement mis sur la notion d'usager au centre, du respect de sa dignité et de son intimité et de la place des parents, détenteur de l'autorité parentale, dans le projet de leur enfant.

Ainsi, une attention particulière est portée aux attentes et aux besoins exprimés par les usagers et les familles.

Les équipes sont sensibilisées à la nécessité de rendre compte de l'accompagnement qui est dispensé au travers d'observations quotidiennes écrites, de notes d'incident, de compte rendu de visites par exemple.

La « charte des professionnels » co-construite avec les acteurs de terrain représente un guide de bonnes pratiques au service des professionnels.

Le secret partagé n'est pas un élément de l'identité professionnelle mais un mécanisme érigé dans l'intérêt des usagers qui nous sont confiés. Au Pôle Handicap, les informations détenues sont protégées. Les outils mis en place qui permettent de sécuriser les données personnelles sont :

- Un logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur informatisé permet aujourd'hui d'inscrire ces éléments de façon sécurisée, unique tout en s'inscrivant dans une démarche éthique.
- Un système de messagerie sécurisée pour améliorer la coordination avec les partenaires et optimiser l'accompagnement (santé, juridique, ...)

Enfin, le parent est informé (sauf si cela ne s'inscrit pas dans l'intérêt de l'enfant) de toute note d'information et/ou rapport adressé à l'extérieur, documents sur lesquels, la notion de secret partagé est obligatoirement mentionnée

### 6.3 L'évaluation de la qualité :

L'obligation pour les établissements ESMS de réaliser une évaluation de la qualité a été introduite par la loi du 2 janvier 2002. La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, impose aux établissements de procéder à l'évaluation continue de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé (HAS).

L'obligation pour les établissements ESMS de réaliser une évaluation de la qualité a été introduite par la loi du 2 janvier 2002. La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, impose aux établissements de procéder à l'évaluation continue de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé (HAS).

De même, nous nous appuyons sur, l'instruction ministérielle du 14 mars 2007, ainsi que la loi du 07 février 2022, pour préciser notre politique de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance, notamment en matière de gestion du personnel, de formation et de contrôle.

Les responsables légaux ont accès à la liste arrêtée par le président du conseil départemental, le préfet et l'agence régionale de santé (ARS), des personnes ayant autorité, extérieure à notre structure et indépendante du conseil départemental, à laquelle ils peuvent faire appel et qui sont autorisées à visiter l'établissement à tout moment.

### Un système d'évaluation de l'impact des prestations fournies :

Dans la continuité du travail autour du Projet Associatif (PA), l'association déploie un pilotage de son plan stratégique sur 5 ans. Trois programmes sont identifiés dont l'un, rattaché à l'axe 3 du PA consiste à traiter la mise en place d'un système d'évaluation de l'impact des prestations. Il s'agit pour notre association de convaincre nos parties prenantes externes (financeurs, politiques, partenaires, ...) de l'intérêt de notre action afin qu'elles nous soutiennent, mais également, en interne, d'accompagner l'amélioration des pratiques afin de maximiser l'efficacité et l'impact généré. Toutefois, cette mesure est en prise avec une complexité multiforme. Ainsi que le résume Geoff Mulgan (2010), « *le principal obstacle [à la mesure de la valeur sociale] est de considérer que la valeur sociale est une chose objective, déterminée et stable. A partir du moment où on aborde la valeur sociale comme étant subjective, malléable et variable, on crée de meilleures mesures pour l'évaluer* ».

S'engager dans une démarche d'évaluation d'impact social nécessite donc d'accepter cette subjectivité et ses conséquences en termes d'incertitude, d'approximation et d'instabilité.

Nous pensons que la production d'idées nouvelles sur un mode collaboratif et transversal favorise l'intelligence collective et la cohésion d'équipe. En mêlant au sein d'un même projet des expertises, on gagne en agilité et ainsi les professionnels sortent de leurs objectifs habituels et vont au-delà de leurs capacités.

Quelques pistes opérationnelles ont été évoquées :

- La transformation digitale de certains outils dont l'enquête de satisfaction. La mesure de l'impact des prestations sera ainsi facilitée tout au long du séjour de l'utilisateur et au-delà de sa prise en charge.
- La transformation et l'amélioration du cahier des charges de l'outil informatique dédié aux usagers permettra de mesurer finement l'évolution du public, sa progression et ses apprentissages ainsi que le profil des personnes accompagnées et ses caractéristiques mais aussi le nombre d'intervention réalisée par domaine d'activité.
- Imaginer un processus et/ou un outil adapté par service afin de mesurer les réalisations, les résultats avec effets observables à court terme et démontrer l'impact de nos prestations sur le long terme. L'identification d'indicateurs de mesure significatifs par service nous permettra de rendre compte aux parties prenantes, de communiquer sur notre activité en améliorant ainsi le service rendu aux personnes accompagnées.

Dans le cadre d'un processus alliant transparence, rigueur et pragmatisme, les informations collectées et analysées seront alors autant d'éléments de réponse, partiels mais utiles, pour nous accompagner dans le dialogue avec nos partenaires et pour maximiser notre impact social.

#### Une démarche de progrès continu et d'innovation :

L'objectif principal du Pôle est de faire évoluer les pratiques de manière à s'adapter au mieux aux besoins de la personne accompagnée et à apporter une réponse en corrélation à ses capacités, au plus près des besoins de chacun et ceci à partir de son histoire et de son projet de vie.

C'est dans cet optique que nous avons mis en place un Groupe de travail « Veille et améliorations pour les usagers » qui déploie l'évaluation au cœur des accompagnements afin d'interroger les pratiques professionnelles. Il interroge tout particulièrement le respect des droits de la personne accompagnée et la réflexion éthique des professionnels, dans un esprit de Bien-Traitance.

Une base de références théoriques a été pensée, afin de soutenir les professionnels dans leur pratique au quotidien. Elle a pour objectif de nourrir la réflexion, d'offrir des pistes aux questionnements, et d'ouvrir toujours de nouvelles portes. Cet outil qui se veut didactique, ludique et apprenant est accessible à volonté, il a vocation à développer nos compétences, nos connaissances, en offrant une source de références théoriques, de vidéo, de liens vers des documents professionnels.

Le Pôle Handicap c'est également rapproché du Centre Ressources Polyhandicap Grand Est dont la création s'inscrit dans le volet polyhandicap de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale et si est complètement investie en devenant membre de son COPIL et établissement Relais pour le Haut-Rhin.

Ce projet, soutenu par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est a pour ambition de contribuer au développement de la qualité de l'offre en faveur des personnes en situation de polyhandicap.

L'intensité, la diversité et la technicité des accompagnements des personnes polyhandicapées, nécessitent à la fois de s'informer et de former continuellement les professionnels.

Cette démarche de progrès continu et d'innovation passe également par la création de projets innovant et de réponse aux appels à projets et/ou à candidature tel que :

- Création d'une unité TSA sur Mulhouse
- Réponse faite à l'appel à projet « Plateforme d'accompagnement et de Répit pour les aidants des personnes en situation de handicap du Haut-Rhin »

- Création de classes inclusives pour les jeunes polyhandicapés
- Portes Ouvertes du Pôle Handicap

### Une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance :

La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle.

Particulièrement engagée pour garantir une bien-traitance institutionnelle, l'association Résonance promeut une politique inscrite dans le respect, la participation et le pouvoir d'agir du public accueilli. Soucieux de se montrer transparent et dans le « faire ensemble » le parent ou représentant légal, l'adolescent et l'enfant (en fonction de son âge) sont destinataires des outils de la loi 2022.2. Vigilants à prendre en compte et respecter leurs droits, à les impliquer dans la vie de l'établissement, à les accompagner dans leur projet, la disponibilité et l'écoute sont des axes forts que nous développons au quotidien.

Du côté des professionnels, nous favorisons en premier lieu un management bienveillant et de proximité. En se montrant à l'écoute des besoins, des moyens, dans le respect des professionnels, des locaux et des biens mis à disposition, en donnant du sens aux actions, persuadés que chacun a sa place dans l'accompagnement des enfants et des familles. Chacun a sa place et chacun doit se sentir responsable quelle que soit sa mission, maillon d'une chaîne au service de l'utilisateur. Le travail en équipe suppose alors une recherche de cohérence, de concertation qui si elle est mise à mal doit alerter en vue d'apporter une amélioration, voire correction si cela paraît nécessaire. Ainsi le processus des sanctions est réfléchi institutionnellement et est garant pour stopper tout débordement ou faute professionnelle pour tendre vers l'objectif de notre politique associative : « 0 maltraitance »

Au-delà, le Plan de Développement des Compétences est un élément fort pour contribuer à la formation continue des équipes éducatives et paramédicales, dans l'intérêt du public accompagné. Aussi celui-ci est pensé pour enrichir les connaissances et questionner les pratiques (Groupe d'Analyse de Pratiques, de réflexivité ...)

De plus, les réunions d'équipes, les groupes de travail à thématiques, les temps de transmissions, les outils et documents ressources partagés sur le serveur informatique, le logiciel usagers sont autant de pistes permettant de positionner l'enfant et sa famille au centre de nos attentions.

Enfin, les projets de groupes, co construits avec les équipes, s'articulent autour des besoins fondamentaux de la personne accompagnée, ils sont notre témoignage pratique et concret de la politique de prévention et lutte contre la maltraitance.

### Une auto-évaluation comme outil de pilotage dans la démarche d'amélioration continue de la qualité :

L'auto évaluation ne remet pas en cause nos savoirs, nos savoir-faire ou savoir-être, mais a pour but d'aller vers un mieux-faire et mieux-être professionnel. C'est un levier de mobilisation des équipes pluridisciplinaires. Elle permet d'adopter une démarche d'amélioration continue au sein du Pôle, de définir les axes à retravailler en se fixant des objectifs qui précisent clairement les attendus pour les usagers.

Il est important d'interroger nos pratiques au travers d'une approche globale, incluant le regard de la personne accompagnée.

La loi du 24 juillet 2019 fait entrer l'évaluation des ESMS dans une nouvelle étape qui offre un outil commun d'analyse et d'évaluation externe, élaboré par l'HAS. Ce nouveau référentiel va constituer le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par les professionnels au sein du pôle et devient un document support pour réaliser les auto évaluations de manière autonome.

Ce travail a été mené, sous forme de groupe de travail, sur le premier semestre 2022. Une veille à la participation d'un maximum de professionnels a été mise en place. L'ensemble de l'auto évaluation a été transmise à l'autorité de tarification de laquelle l'établissement dépend.

L'auto évaluation va être finalisé par la construction d'un plan d'amélioration. Cet outil prend la forme d'un tableau qui regroupe l'ensemble des actions à mettre en œuvre, les moyens mobilisés et les échéances prévues sur un calendrier pouvant aller jusqu'à 2 ans.

L'auto évaluation va servir comme outil de référence lors de la conduite de l'évaluation externe. Cette dernière une fois terminée aboutira à l'élaboration d'un rapport d'évaluation par l'organisme autorisé en charge de celle-ci. L'établissement présentera, pour tout critère impératif coté à 1, 2 ou 3 un nouveau plan d'action spécifique à l'autorité de tarification.

La date de la prochaine évaluation externe nous sera communiqué en octobre 2022.

#### Modalités de régulations des dysfonctionnements :

Les dysfonctionnements ont plusieurs sources d'origines. Ils peuvent être dus à une défaillance matérielle et/ou une erreur humaine dont les causes ne peuvent être laissées sans réponse. Il est important pour pouvoir les traiter, et veiller à ce que cela ne se reproduise pas, de mettre en place des temps de « modalités de régulations de dysfonctionnements ». Afin de pouvoir faire en sorte que cette démarche s'inscrive dans la culture de l'Association il faut avant tout faire taire la peur et le silence et faire valoir l'intérêt pour tous d'un climat constructif en s'y associant en vue de « sécuriser » les usagers et les professionnels.

L'origine de ces démarches d'analyses collectives part d'une interrogation en équipe sur les pratiques et l'organisation mise en place dans un but identique qui est d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers d'une part en sensibilisant les professionnels sur les risques potentiels encourus par les usagers d'autre part. Ces temps se font systématiquement lors des réunions d'équipes chaque semaine, dont ce sujet est mis à l'OJ, et peuvent ne pas être abordés si rien n'est à signaler. Cela peut aussi être sur des temps formels, hors réunions d'équipes, mais consacré à cet objet. Dans tous les cas un écrit recensant chaque situation doit être rédigé et acté dans le document dédié à cet effet, dit « tableau de suivi », qui permettra de suivre cette défaillance.

Il s'agit de recueillir rétrospectivement et méthodiquement les données en identifiant s'il s'agit d'évènements graves ou précurseurs. Il faut ensuite chercher à comprendre ce qui s'est passé afin de mettre en place une ou des actions permettant d'éviter définitivement leur reconduction.

L'ensemble des actions mises en œuvre lors d'un évènement indésirable est notifié dans la procédure. Les fiches d'évènements indésirables (FEI), outils de remontées des informations, sont étudiées en équipe.

Ces sujets sont abordés automatiquement en présence d'un cadre hiérarchique qui va encourager la parole en toute bienveillance et sans jugement. Les actions sont notées dans un document nommé « tableau de suivi » et classé en fonction :

- Du thème : matériel ou humaine (cause du dysfonctionnement),
- De la défaillance survenue : matériel ou humaine (sur quoi ou qui a impacté la défaillance) voir tableau du PH,
- De la raison de la défaillance : conséquence et sa gravité,

- De l'analyse des résultats obtenus : permettant d'orienter les actions correctives,
- De l'actions ou les actions à réaliser basées sur un calendrier.

A la fin de ce tableau se trouve un plan de réévaluation des situations afin de veiller à ce qu'elles ne se reproduisent pas dans le temps. En fonction de l'importance du dysfonctionnement et/ou de sa répétition ce sujet est repris systématiquement avec la direction générale et le CODIR de Résonance. La communication au sens large permet d'éviter que cela puisse se passer dans un autre pôle et de réfléchir collectivement à des actions différentes ou plus importantes.

Dans un second temps il est important de faire une analyse, dans les trois mois suivants l'incident, qui comprend les éléments de retours d'expérience ainsi que les mesures correctives prises ou envisagées. Ce temps doit permettre de tirer des leçons pour améliorer la sécurité de l'accompagnement des jeunes. Pour travailler de manière optimale, une méthode d'analyse des risques et des outils adaptés devra être construit.

## 7) Les professionnels et les compétences mobilisées :

### 7.1 Des compétences et des qualifications indispensables :

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'établissement, les professionnels du pôle handicap ont définis en quelques mots clés les compétences à mobiliser pour accompagner un public porteur de polyhandicap et de TSA :

Adaptabilité, écoute, maîtrise de soi, respect de la place de chacun, distance professionnelle, communication soutien, passage de relai, organisation, accueil, persévérance, créatif, collaboration, cohésion, réajustement, tolérance, patience, bonne condition physique.

Dans la réalité de notre organisation, cela se traduit par une volonté de collaboration constante entre la fonction paramédicale et la fonction éducative. Au quotidien, il est important d'acter le principe de complémentarité entre les équipes d'AS, AP et AMP, les infirmières et les éducateurs. Dans ce cas, l'AMP, l'AS et l'AP comme l'éducateur peuvent avoir leur place dans les différents temps forts de l'accompagnement :

- Conception du projet personnalisé
- Proposition d'ateliers et activités
- Rencontre avec les familles

L'accompagnement des enfants et adolescents est assurée la nuit par une équipe spécifique

Sous la responsabilité de la directrice de pôle :

- Cheffe de service
- Assistante Sociale
- Psychologue
- Neuropédiatre
- Médecin rééducateur
- Médecin Généraliste
- Infirmière
- Ergothérapeute
- Psychomotricienne
- Éducatrices Spécialisées
- Aides Médico-Psychologiques
- Educatrice de Jeunes Enfants
- Monitrices Éducatrices
- Auxiliaire de puériculture
- Aide-soignante
- Accompagnante éducative et sociale
- Agent de soin
- Aide-Ménagère

Les fiches de poste sont définies pour clarifier les fonctions, les missions et le cadre d'intervention. Elles sont consultables sur le serveur informatique. A cela se rajoutent les entretiens individuels où chaque professionnel dispose d'un temps avec son supérieur hiérarchique pour exprimer ses difficultés, questions, points forts et aspirations.

### 7.2 La dynamique du travail en équipe :

Le travail en équipe s'accomplit en interdisciplinarité et suppose dialogue, échanges de connaissances, d'analyses et de méthodes. Cette approche interdisciplinaire implique qu'il y ait des interactions et des enrichissements mutuels. Le travail d'équipe permet de développer une vision globale de l'accompagnement, de croiser les regards et de réajuster les postures professionnelles.

Penser à plusieurs permet d'atténuer le sentiment d'isolement face aux difficultés et de garder du sens aux actions mises en œuvre au bénéfice des usagers.

Les spécificités professionnelles, les apports particuliers, les compétences, les sensibilités de chaque membre des équipes doivent se conjuguer pour produire de la connaissance, de l'analyse, de la compréhension des problèmes posés et cela en prenant en compte les besoins et attentes exprimés par les jeunes et leurs parents. Ainsi, il est riche de pouvoir avoir des regards différents, des sensibilités particulières et de les accepter, cela favorise une complémentarité. La dynamique de l'équipe est teintée par la personnalité de chacun, la formation initiale, même si le travail éducatif est harmonisé du fait les projets personnalisés, les réunions, l'analyse des pratiques. Ces singularités sont au service de l'accompagnement quotidien des usagers, pour leur apporter de la diversité et répondre au plus grand nombre de leurs besoins. Il convient donc d'apprendre à bien se connaître, à comprendre les fonctions de ses collègues, d'accepter de partager certaines tâches, de s'entraider et d'être solidaires.

Pour favoriser cette dynamique, le rôle du chef de service n'est pas d'assurer une bonne entente entre les membres, mais de favoriser de la cohésion au sein des équipes. Le cadre favorise l'émergence des compétences spécifiques au service du collectif.

### 7.3 Les outils :

<b>Arborescence</b>	L'arborescence numérique structure le classement de tous les documents de l'Association, ainsi que les dossiers et sous dossiers liés au fonctionnement du PH et utiles aux professionnels.
<b>Projets</b> <b>Chartes</b> <b>Règlements</b>	Autant d'outils construits en groupe de travail qui guident et encadrent les professionnels : Projet Associatif / Projet d'établissement / projet de groupe / Projet personnalisé / Charte managériale / Charte des professionnels / Charte de communication institutionnelle / Charte informatique / Règlement intérieur / Règlement de fonctionnement.
<b>Logiciels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Dossier de l'Usager informatisé (DUI) est le support qui rassemble toutes les informations relatives à la personne accompagnée, produites et formalisées par les professionnels,</li> <li>• Via trajectoire est un site Internet sécurisé inter régional d'aide à l'orientation et à l'admission des jeunes vers notre établissement,</li> <li>• Octime permet de gérer les plannings.</li> </ul>
<b>Communication</b> <b>Transmission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une messagerie qui comprend également un calendrier, un gestionnaire de tâches, un gestionnaire de contacts, Il est utilisé et permet de contacter tous les services de L'Association,</li> <li>• Une messagerie sécurisée qui garantit la sécurité des échanges, notamment ceux de données à caractère personnel, conformément au cadre réglementaire, et facilite le travail collaboratif,</li> <li>• L'affichage est un moyen de communication simple et efficace. Il permet une bonne visibilité des informations,</li> <li>• Les réunions et leurs comptes rendus,</li> <li>• Les temps de transmission quotidien et les transmissions dans le DUI,</li> <li>• Cahier / agendas.</li> </ul>
<b>Procédures</b> <b>Modes opératoire</b>	Ces outils permettent d'assurer un mode de fonctionnement réglementaire, sécuritaire, identique pour tous les professionnels. Ils définissent également les responsabilités de chacun.
<b>Réflexion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête de satisfaction</li> <li>• Groupe de travail</li> <li>• Formations</li> </ul>
<b>Equipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement des locaux</li> <li>• Matériel adapté à la spécificité du public accueillis</li> </ul>

#### 7.4 Les réunions :

<u>Type de réunion</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Participants</u>	<u>Objectifs</u>
Réunion organisation	Une fois par semaine	Directeur Chefs de services	Politique générale de l'Association  Informations règlementaires  Projets transversaux mis en œuvre  Réflexion autour de l'organisation générale du PH
Réunion de Coordination	Une fois tous les semaine en alternance	Directeur, Un Chef de services Assistante sociale Psychologue	Particularités ou difficultés rencontrées avec un jeune  Points de fonctionnement du service
Réunions d'équipe	Tous les mercredis	Chef de service, Equipe pluridisciplinaire	Difficultés rencontrés, suivi des différents PP, fonctionnement, organisation
Réunion éducative	Une fois par semaine groupe grands	Chef de service Educateurs	Organisation des activités, suivi des projets personnalisés, orientation éducative
	Tous les quinze jours groupe petits		
Réunion Veilleuses	Trois fois par an	Chef de service, Veilleuses	Informations générales Organisation des missions de nuit Difficultés rencontrés
Après-midi pédagogique	Une fois par mois par groupe	Chef de service, Equipe pluridisciplinaire	Retour de formation, travail de réflexion autour d'un thème, élaboration de projet
Réunions thérapeutes	Tous les 15j	Chefs de services Equipe paramédicale, Assistante sociale Psychologue	Transmissions, cohérence de l'accompagnement
Réunion de rentrée	Une fois par an le jour de la rentrée	Chefs de services Tous les professionnels	Informations générales, présentation des nouveaux professionnels et orientations de l'année, rappel du règlement...
Réunions générales	1x/an	Directrice Chef de service Tous les professionnels	Informations générales, organisation. Echanges, réflexions sur la vie institutionnelle.

#### 7.5 Les formations :

Les formations programmées chaque année sont en lien direct avec les besoins spécifiques de la population accueillie.

Outre l'intérêt évident qu'elle représente pour le professionnel en termes de développement de ses compétences, d'ouverture sur l'extérieur, de lutte contre l'usure, la formation est envisagée comme un moyen privilégié de construire une culture commune. Elle favorise, grâce aux références partagées, le travail entre professionnels. C'est pourquoi une attention particulière est portée aux formations collectives sans exclure des formations individuelles.

Plus spécifiquement pour l'Unité TSA, l'Anesm, « *recommande de promouvoir la formation continue des professionnels sur la spécificité des personnes avec autisme ou autres TED, afin d'éviter le risque de pratiques inadaptées, voire dangereuses, engendrées par une mauvaise compréhension des manifestations de l'autisme. Il est essentiel également, d'intégrer, au fur et à mesure, les évolutions récentes concernant les conceptions de l'autisme et des autres TED, les connaissances scientifiques s'y rapportant directement, ainsi que les connaissances sur les pathologies associées. La traduction de ces évolutions dans les pratiques professionnelles sera encouragée, en actualisant les techniques d'éducation et de soin.* »

Afin de répondre au maximum aux besoins des professionnels un plan d'action est élaboré chaque année :

1. Définir les besoins et les objectifs
2. Optimiser les possibilités d'accès aux formations en élaborant un Plan De Compétences :
  - Co budgétiser les formations avec les partenaires
  - Solliciter les partenaires sous conventions
  - Partage des compétences et transfert de culture en interne
3. Mesurer la performance de la formation par la mises en place d'actions suite à celle-ci.
4. Faire un bilan qualitatif de la formation en faisant renseigner la fiche d'enregistrement « Trame d'évaluation de formation »

#### **7.6 Les stagiaires et les Services Civiques :**

En tant que site qualifiant, le pôle handicap accueil, sous la responsabilité de la directrice, des personnes inscrites dans une école agréée de préparation aux diplômes du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi que des services civiques.

Les conventions cadrent leurs missions et la durée des interventions au sein de l'établissement.

A son arrivé le stagiaire se voit remettre un livret d'accueil, outil informatif qui lui donne les éléments ainsi que les modalités d'intervention nécessaires pour permettre une immersion professionnelle efficiente.

La procédure d'accueil et de suivi du stagiaire, ainsi que le mode opératoire du PH qui si rattache, donne une ligne de conduite et pose le cadre des différentes étapes d'accompagnement de la personne en situation de stage.

Les stagiaires et services civiques, doivent être acteur d'une démarche de formation et d'expérience terrain. Ils peuvent, par leurs observations et leurs implications formuler des appréciations, voire des propositions propres à enrichir la réflexion collective. Ils peuvent également proposer et après validation du chef de service, mettre en place, animer ou co-animer des accompagnements adaptés au public accueilli.

L'accueil régulier de stagiaire et service civique permet au pôle handicap de participer activement à la formation de professionnels. Cette démarche de participation à la formation de futurs professionnels et d'implication dans les actions de formation est importantes pour rester toujours en adéquation avec les évolutions du métier dans le médico-social.

## 8) L'évolution et le développement au regard des besoins :

### 8.1 La progression et le développement :

Le travail au quotidien est une perpétuelle recherche de solution face à des problématiques de plus en plus diversifiées dans un contexte de conformité aux codes et à la législation.

Nous nous inscrivons dans une démarche de garantie de la qualité et devons avoir une capacité d'expertise. « *Le projet est à concevoir comme but et comme chemin, de même que l'innovation est tant une visée qu'une manière de progresser.* »

Le Pôle Handicap de l'Association Résonance doit s'adapter et s'ouvrir aux demandes et besoins du territoire.

Au cours de ces 5 dernières années, devant le constat d'un changement et d'une évolution du public en demande de place dans notre pôle, la question de l'ouverture d'un nouveau service ou d'une modification d'autorisation a émergé. De jeunes enfants présentant des troubles du comportement, notamment, ont pâti du manque de place leur étant destinée. La question de l'inclusion a été également largement évoquée.

Pour répondre aux besoins, aux parcours des usagers et à l'adaptation de l'accompagnement au pôle handicap, une réflexion a été menée pour :

- La transformation d'un accueil en internat de 365j à 231j d'ouverture pour favoriser les temps en famille (2019),
- La prise en considération du droit au répit avec l'ouverture d'une place d'accueil temporaire. (2020),
- La création d'une Unité TSA en soutien à la scolarité pour enfants d'âge maternelle (2020),
- La création de nouveaux partenariats : CAMSP, CRA , Inspection académique (2020),
- Accroître l'implication des parents dans l'élaboration des PP : mise en place d'une nouvelle procédure (2020),
- Devenir membre du CRPGE et s'engager comme établissement relai (2022),
- La réflexion continue en matière de parentalité et regard porté sur la place des parents,
- Le développement et la montée en compétences des professionnels à travers les formations, le travail partenariat, les groupes de réflexion.

Afin de poursuivre la dynamique de projet du pôle handicap, en s'inscrivant toujours dans une recherche innovante, le Pôle Handicap a pour objectif de :

- Créer d'une seconde Unité TSA à Mulhouse,
- Répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la création d'une Unité d'Enseignement Externalisée pour Elèves Polyhandicapés (UEEP),
- Réfléchir sur la place des fratries dans l'accompagnement,
- Mener une réelle réflexion autour de l'aide au aidant et l'ouverture d'un lieu de répit.

## 8.2 Le plan d'action :

Le plan d'action rassemble en un tableau l'ensemble des fiches actions, de manière synthétique :

Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés	
Fiche action N°1	Contenu : Procédure élaboration d'un programme personnalisé d'intervention Échéance : juin 2023 Service concerné : Brin d'éveil TSA Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°2	Contenu : Création d'une instance de participation des parents d'enfants TSA Échéance : 2023 Service concerné : Brin d'éveil TSA Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°3	Contenu : Elaboration d'une enquête de satisfaction à destination des professionnels Échéance : 2026 Service concerné : Pôle Handicap Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°4	Contenu : Reprise des points à améliorer pointés par les enquêtes de satisfaction des responsables légaux Échéance : 2023 Service concerné : Pôle Handicap Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°5	Contenu : Création d'une unité Enseignement inclusive pour les jeunes polyhandicapés Échéance : 2023 Service concerné : EEAP Caroline BINDER Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°6	Contenu : Elaborer projet accompagnement fratrie Échéance : 2025 Service concerné : Pôle Handicap Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°7	Contenu : Construire outil « Grille d'observation » pour l'évaluation des prestations proposées Échéance : 2024 Service concerné : Pôle Handicap Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°8	Contenu : Créer un comité de retour d'expérience Échéance : 2023 Service concerné : Pôle Handicap Responsable institutionnel : Directrice du pôle
Fiche action N°9	Contenu : Mise en conformité de la réglementation du CVS Échéance : 2023 Service concerné : Pôle Handicap Responsable institutionnel : Directrice du pôle

### 8.3 Les fiches actions :

Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés	
Fiche action N°1	
Procédure d'élaboration du projet personnalisé d'intervention	
Objectifs :	Assurer un mode d'élaboration identique à toute l'équipe pluri professionnels Clarifier les tâches et responsabilités de chacun
Groupe projet :	Equipe TSA
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Tous les professionnels intervenant auprès des enfants de l'unité Brin d'Eveil
Moyens à mettre en œuvre :	Temps de travail hors présence des enfants
Échéancier :	Juin 2023
Indicateurs :	Elaboration des PPI dans le respect de la procédure
Analyse globale :	Amélioration des écrits du projet personnalisé spécifique aux enfants porteurs de TSA

Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés	
Fiche action N°2	
Création d'une instance de participation des parents d'enfants TSA	
Objectifs :	Impliquer les familles dans la vie et le fonctionnement de l'Unité Brin d'éveil et plus largement du PH. Inciter les parents à s'exprimer en identifiant des sujets Clarifier le rôle de cette instance de participation
Groupe projet :	Cheffe de Service, Equipe TSA
Sous la responsabilité de :	Directrice du pôle
Personnes concernées :	Les parents, enfants et professionnels de l'unité Brin d'Eveil
Moyens à mettre en œuvre :	Mise en place des espaces et des temps d'expression entre plusieurs parents Recherche de solutions communes
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Le droit des parents à participé est respecté et développé Leur participation renforce leur implication dans l'accompagnement de leur enfant Les professionnel sont impliqués dans le débat d'idées
Analyse globale :	Identifier le cadre réglementaire de ce type de réunion Réfléchir à la mise en place de cette forme de participation : animée par qui ? comment ? compte rendu ?

Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés	
Fiche action N°3	
<b>Elaboration d'une enquête de satisfaction à destination des professionnels</b>	
Objectifs :	Evaluer la satisfaction des professionnels quant à l'accompagnement des usagers Mesurer les écarts entre les résultats de l'enquête adressée aux familles et celle adressée aux professionnels.
Groupe projet :	Cheffe de Service , Directrice
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Equipe pluri professionnelle PH
Moyens à mettre en œuvre :	Groupe de travail pour élaborer la grille d'enquête
Échéancier :	2026
Indicateurs :	Nombre de réponses Résultat de l'enquête à revoir dans le cadre de la démarche qualité et mesure des écarts avec celle des familles
Analyse globale :	Satisfaction globale de l'accompagnement tant du versant des usagers que des professionnels Constat de l'impact de cette enquête

Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés	
Fiche action N°4	
<b>Reprise des points à améliorer pointés par les enquêtes de satisfaction des responsables légaux</b>	
Objectifs :	Améliorer la perception des familles de l'accompagnement
Groupe projet :	Equipe du Pôle Handicap
Sous la responsabilité de :	Direction de Pôle
Personnes concernées :	Usagers et leur famille
Moyens à mettre en œuvre :	Groupe de réflexion pour répondre aux sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information aux parents de l'arrivée des nouveaux salariés</li> <li>• Prise en charge kiné sur le temps de présence de l'enfant à l'EEAP</li> <li>• Participation aux activités balnéo, patinoire</li> </ul>
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Les parents sont informés, inclus dans certaines activités et tous les enfants ont une prise en charge kiné
Analyse globale :	Constat des actions mises en place suite à l'enquête

**Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés**

Fiche action N°5

**Création d'une unité Enseignement inclusive pour les jeunes polyhandicapés**

Objectifs :	Favoriser l'inclusion des jeunes polyhandicapés en milieu ordinaire.
Groupe projet :	Cheffe de Service et professionnels EEAP
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Enfant de 6 à 12 ans de l'EEAP
Moyens à mettre en œuvre :	Répondre à l'AMI Implantation d'une UEEP dans le secteur de Colmar
Échéancier :	2023
Indicateurs :	UEEP créée, nombre d'enfants pris en charge, recrutement d'un professeur des écoles spécialisé
Analyse globale :	Réponse à la loi handicap 2005, titre IV, chapitre 1 <sup>er</sup> Taux d'occupation et de satisfaction

**Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés**

Fiche action N°6

**Elaborer projet accompagnement fratrie**

Objectifs :	Créer des liens entre les frères et sœurs Etre à l'écoute des frères et sœurs sur tous les sujets préoccupants : leurs émotions, la honte, la culpabilité... Offrir à la fratrie une place à l'EEAP : atelier, rencontre privilégiée, information...
Groupe projet :	Cheffe de Service + psychologue + professionnels
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Frères et sœurs + enfants accueillis
Moyens à mettre en œuvre :	Création d'un lieu de rencontre Groupe homogène en âge Support ludique, vidéo, livres en lien avec le handicap
Échéancier :	2025
Indicateurs :	Participation des frères et sœurs au groupe et animation en lien avec la fratrie
Analyse globale :	Une place est donnée à la fratrie à l'EEAP Retour des fratries et des parents sur le dispositif

**Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés**

Fiche action N°7

**Construire outil « Grille d'observation » pour l'évaluation des prestations proposées**

Objectifs :	Renforcer la dynamique qualité Promouvoir une démarche porteuse de sens
Groupe projet :	Cheffe de Service + équipe pluri professionnels
Sous la responsabilité de :	Directrice du Pôle
Personnes concernées :	Tous les professionnels de l'EEAP
Moyens à mettre en œuvre :	Identification des besoins à compenser Définition des prestations à réaliser Découper les actions et évaluer
Échéancier :	2025
Indicateurs :	Grille d'observation élaborée et utilisée
Analyse globale :	SERAPHIN PH

**Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés**

Fiche action N°8

**Créer un comité de retour d'expérience**

Objectifs :	<b>Mettre en place des actions correctives suite aux évènements indésirables</b> <b>Eviter la réitération des événements indésirables</b>
Groupe projet :	Cheffe de Service + équipe pluriprofessionnelle
Sous la responsabilité de :	Directrice du pôle
Personnes concernées :	Tous les professionnels du PH
Moyens à mettre en œuvre :	Désigner les professionnels composant le CREX Construire les outils adéquats Rédiger une procédure de gestion des Événements Indésirables
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Les professionnels ont connaissance de la procédure Événements Indésirables Des actions correctives sont mises en place et respectées
Analyse globale :	Le comité se rencontre tous les trois mois Diminution voire suppression des Événements Indésirables

**Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés**

Fiche action N°9

**Mise en conformité de la réglementation du CVS**

Objectifs :	<b>Conforter la représentativité du conseil,</b> <b>Repérer les nouvelles compétences dévolues au CVS</b>
Groupe projet :	Directrice et membres du CVS
Sous la responsabilité de :	Directrice du pôle
Personnes concernées :	Les membres du CVS
Moyens à mettre en œuvre :	Identification de la rénovation Groupe de travail
Échéancier :	2023
Indicateurs :	Composition du CVS Procédures en lien avec la nouvelle réglementation
Analyse globale :	Répondre au décret n° 2022-688 du 25 avril 2022

**A**

AAC :	Appel à Candidature
AACG :	L'Association des Amis de Caroline et Gustave
AAM :	Appel à Manifestation
AAP :	Appel à Projet
ADOM'AIDE 68 :	Service de TISF (Technicienne d'Interventions Sociales et Familiales)
AED :	Action éducative à domicile
AEMO :	Assistante éducative en milieu ouvert
AES :	Accompagnant Éducatif et Social
AESH :	Accompagnement d'Élève en Situation de Handicap
AGL :	Aide à la Gestion Locative
AJPJE :	Accueil de Jour Parent Jeune Enfant
ALT :	Allocation de Logement Temporaire
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
AML :	Aide à la Médiation Locative remplacée par AGL
ANESM :	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux
AP :	Accueil Provisoire
AP :	Auxiliaire Puéricultrice
APAMAD :	Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile
ARS :	Agence Régionale de Santé
ARSEA :	Association Régionale Spécialisé d'action sociale d'Éducation et d'Animation
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
ASS :	Assistant de Service Social
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
AVS :	Accompagnants à la Vie Scolaire

**B**

BOP :	Budget Opérationnel de Programme
-------	----------------------------------

**C**

CA :	Conseil d'Administration
CAF :	Contrat d'Accompagnement Familial (terminologie interne)
CAMSP :	Centre d'Action Médico-social Précoce
CATTP :	Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
CD :	Conseil départemental (ex Conseil Général)
CD68 :	Conseil Départemental du Haut-Rhin
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CDRS :	Centre Départemental de Repos et de Soins
CDS :	Chef de Service Éducatif
CE :	Comité d'Entreprise
CEA :	Collectivité Européenne d'Alsace
CESF :	Conseiller en Économie Social et Familial
CFEJE :	Centre de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHSCT :	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIDE :	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CIF :	Congé Individuel de Formation
CJC :	Consultations Jeunes Consommateurs
CJM :	Contrat Jeune Majeur
CMPP :	Centre Médico-Pédagogique et Psychologique
CMS :	Centre Médico-Social (Espaces Solidarité)

CODIR : Comité de Direction  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CPEA : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents  
CPERD : Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus  
CPF : Compte Personnel de Formation  
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens  
CRA : Centre Ressource Autisme  
CRPGE : Centre Ressource Polyhandicap Grand Est  
CRIPS : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et des Signalements  
CSAPA : Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
CSE : Comité Social et Économique  
CSP : Comportements Sexuels Problématiques  
CVS : Conseil de la Vie Sociale  
C2PE : Commission de Projet Parents Enfants

## D

DASE : Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance  
DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations  
DIAF : Document Individuel d'Accueil de la Famille  
DIPC : Document Individuel de Prise en Charge  
DISF : Document Individuel de Soutien Familial  
DLC : Date Limite de Conservation  
DSF : Diagnostic Social et Financier  
DUI : Dossier de l'Usager Informatisé  
DVH : Droits de Visite et d'Hébergement

## E

EEAP : Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés  
EDIPA : Équipe Diagnostic et d'Intervention Précoce de l'Autisme  
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes  
EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants  
EPEI : Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion  
ES : Éducateur Spécialisé  
ESMS : Établissements et Services Médico-Sociaux  
ESTES : École supérieure en travail éducatif et social de Strasbourg  
ETP : Équivalent Temps Plein

## F

FAE : Foyer d'Accueil Éducatif  
FEHAP : Fédération d'Établissement Hospitalier et d'Assistance Privée à but non lucratif  
FEI : Fiches d'Événements Indésirables  
FSL : Fonds Solidarité Logement

## G

GAM : Groupe d'Accueil Modulable  
GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles  
GED : Gestion Électronique des Documents  
GHCA : Groupement Hospitalier du Centre Alsace  
GPF : Groupe Polyhandicap France

## H

HAS : Haute Autorité de Santé

## I

IDE : Infirmier Diplômé d'État  
IEM : Institut d'Éducation Motrice  
IFCAAD : Institut de Formation au Travail Éducatif et Social  
ISSM : Institut Supérieur Social de Mulhouse  
IME : Institut Médico Éducatif  
IMP : Institut Médico-Professionnel  
IMPRO : Institut Médicoprofessionnel  
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

## J

JAF : Juge aux Affaires Familiales  
JAL : Journal d'Annonces Légales  
JAP : Juge d'application des peines  
JE : Juge des Enfants  
JNA : Jeunes Non Accompagnés

## L

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants-Parents  
LPE : Lutte contre la Précarité Énergétique

## M

MAJPE : Maison d'Accueil de Jour Petite Enfance  
ME : Médiation Énergie  
MDA : Maison des Adolescents  
MDF : Maison Des Familles  
MDPH : Maison Départementale de la Personne Handicapée  
ME : Moniteur Éducateur  
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social  
MNA : Mineurs Non Accompagnés  
MSJ : Maison Saint-Jean

## N

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

## O

OAE : Offre d'Accueil en Établissement  
OJ : Ordre du Jour  
OPP : Ordonnance Provisoire de Placement

## P

PA : Pôle Adolescence  
PA : Projet Associatif  
PAD : Placement à domicile  
PADR : Placement à Domicile Relai  
PAG : Pôle Administration Générale  
PAL : Pôle Accueil et Loisirs  
PDC : Plan de Développement des Compétences  
PE : Placement Extérieur  
PE : Pôle Enfance  
PE : Pupille de l'État – Enfant né sous anonymat

PEC : Prise en Charge  
PGAF : Projet Global d'Accompagnement de la Famille  
PH : Pôle Handicap  
PIJ : Psychiatrie infanto-juvénile  
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse  
PMI : Protection Maternelle et Infantile  
PP : Projet Personnalisé  
PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement  
PPE : Projet Personnalisé pour l'Enfant  
PPE : Pôle Petite Enfance  
PPI : Pôle Parentalité et Insertion  
PPS : Projet Personnalisé de Scolarité  
PPSMJ : Personne Placée Sous-Main de Justice

## R

RAN : Report A Nouveau  
RBPP : Recommandations de Bonne Pratique Professionnelle  
RE : Référente Enfant  
REAAP : Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité  
RF : Référente Famille  
RFME : Rencontres Familiales Médiatisées Externalisées  
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données  
RPE : Rapport de Protection de l'Enfance  
RPS : Risques Psycho-Sociaux

## S

SASP : Service d'Accompagnement et de Soutien à la Parentalité  
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale  
SEADR : Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé  
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté  
SEPIA : Suicide Écoute Prévention Intervention auprès des Ados  
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile  
SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation  
SIE : Service d'Investigations Éducatives  
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
SROMS : Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale  
STP : Stress Toxique Précoce

## T

TED : Troubles Envahissants du Développement  
TISF : Technicienne d'Intervention en Travail Social et Familial  
TPE : Tribunal Pour Enfants  
TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

## U

UEEP : Unité d'Enseignement Externalisée pour Élèves Polyhandicapés  
UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme  
ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion  
UPA : Unités Pour Adolescents

## V

VAD : Visite à Domicile  
VAE : Validation des Acquis d'Expériences  
VM : Visites Médiatisées



**Résonance**  
leur avenir, notre futur

---

10 chemin des Confins, 68124 Logelbach, France  
Tél : 03 89 27 04 01  
Email : [info@resonance.alsace](mailto:info@resonance.alsace)  
[www.resonance.alsace](http://www.resonance.alsace)